

## Rapport annuel d'activités 2017-2018



# 50 ans



Page couverture : Visuel réalisé par Jean Corbeil pour les festivités entourant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Bibliothèque nationale.

# Rapport annuel d'activités 2017-2018



Montréal, le 31 juillet 2018

Madame Marie Montpetit  
Ministre de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2017-2018.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018. Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président du conseil d'administration,



Gaston Bellemare

# Table des matières

7	Message du président du conseil d'administration
8	Message de la présidente-directrice générale par intérim
11	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
12	BAnQ en bref
12	Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
12	La Grande Bibliothèque, un lieu populaire
12	Un riche univers numérique et des services à distance conviviaux
12	Des collections patrimoniales exceptionnelles
12	Des archives fascinantes
12	Une programmation culturelle inspirante
12	BAnQ Saint-Sulpice, un projet majeur en route
13	Notre mission
13	Nos valeurs
13	Notre vision
14	Nos publics
15	Le Bureau de direction au 31 mars 2018
16	La Fondation de BAnQ
17	L'association Les Amis de BAnQ
18	Faits saillants
24	Résultats liés au Plan stratégique 2016-2018
24	Enjeu 1 : La démocratisation de la culture et du savoir
25	Enjeu 2 : Le rôle de BAnQ au sein de la société
25	Enjeu 3 : L'amélioration continue de la performance de l'organisation
27	Exigences législatives et gouvernementales
27	Déclaration de services aux citoyens
28	Utilisation des ressources
30	Mesures de réduction des dépenses
31	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
31	Allègement réglementaire et administratif
32	Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics
32	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
32	Politique de financement des services publics
33	Développement durable
42	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
42	Gouvernance des sociétés d'État
51	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
53	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web
55	BAnQ en chiffres
63	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

## Annexes

87	1. Déclaration de services aux citoyens
89	2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

# Table des tableaux et graphiques

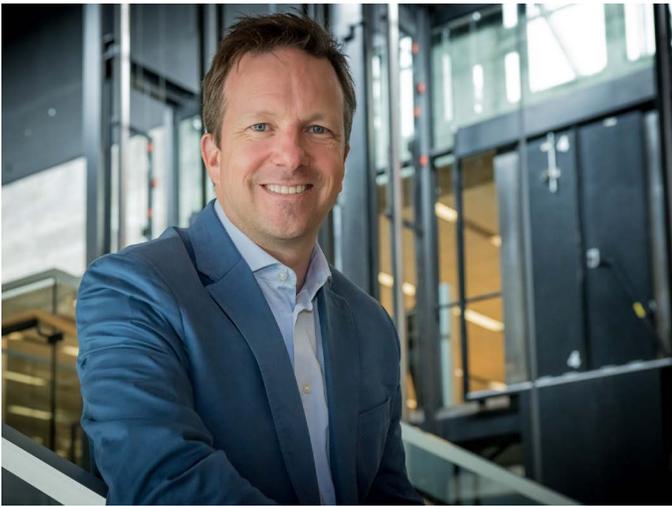
27	A – Commentaires et plaintes des usagers
27	B – Objets des plaintes pour l'exercice 2017-2018
28	C – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2017-2018
28	D – Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2017-2018
29	E – Liste des principaux projets en ressources informationnelles et des ressources affectées en 2017-2018
29	F – Effectif au 31 mars 2018 (en nombre d'employés)
30	G – Heures rémunérées par secteur d'activité
30	H – Taux de roulement du personnel permanent
30	I – Évolution des dépenses de formation
31	J – Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus en 2017-2018
31	K – Répartition de l'effectif en 2017-2018
32	L – Politique de financement des services publics au 31 mars 2018
50	M – Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés
53	N – État de la situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2017-2018

## **BAnQ en chiffres**

56	1. Fréquentation
56	2. Usagers inscrits au 31 mars
56	3. Utilisation des ressources documentaires
57	4. Demandes de référence
57	5. Visites des édifices, activités de formation et d'animation
57	6. Expositions
58	7. Acquisitions
58	8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
59	9. Traitement documentaire et archivistique
59	10. État des collections au 31 mars
60	11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
60	12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
60	13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
60	14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
61	15. Approbation de calendriers de conservation
61	16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels



## BAnQ : tournée vers l'avenir



L'année 2017-2018 aura été une année forte en changements de toutes sortes et aussi garante d'un avenir prometteur pour l'institution. En effet, BAnQ termine une première année complète avec une nouvelle structure de gouvernance dans laquelle le président du conseil d'administration n'occupe pas les fonctions de président-directeur général. Ces améliorations à la gouvernance de BAnQ vont dans le sens des meilleures pratiques de gestion. Le dernier maillon, la recommandation pour la nomination du comité des usagers et de son représentant au conseil d'administration, a été ajouté, comme prévu, en 2018. Ce dossier chemine auprès des instances gouvernementales<sup>1</sup>.

En mars 2017, nous apprenions avec regret le départ de Christiane Barbe à titre de présidente-directrice générale, poste qu'elle occupait depuis 2014. À son départ, Geneviève Pichet, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation, a accepté le mandat de présidente-directrice générale par intérim. C'est tout à son honneur qu'elle ait su depuis plusieurs mois piloter les destins de BAnQ en portant deux mandats majeurs, soit celui de la présidence et celui du

secrétariat général. M<sup>me</sup> Pichet a fait progresser rapidement plusieurs dossiers importants, dont la transformation de la bibliothèque Saint-Sulpice, le projet de Centre de conservation des collections de Montréal et le projet de Centre gouvernemental de préservation numérique, l'allègement de la structure de gestion, l'augmentation de la rentabilité du stationnement de la Grande Bibliothèque par une entente de partenariat à long terme et l'ouverture prochaine de la Boutique de BAnQ. Au nom de tout le conseil d'administration, je salue sa rigueur et son dynamisme. Par ailleurs, la recherche d'un président-directeur général<sup>2</sup> est toujours en cours, et nous espérons pouvoir faire bientôt l'annonce d'une nouvelle nomination à ce poste.

En situation financière saine après un exercice de gains d'efficacité, en bonne voie de développer ses revenus auxiliaires, BAnQ a su se positionner dans un axe de responsabilité financière et de pérennité, tout en soutenant au premier chef les missions institutionnelles de base qui nous sont si chères.

En terminant, j'aimerais saluer les employés de BAnQ, que j'ai appris à connaître depuis décembre 2016. J'ai été souvent touché par leur passion et par leur engagement envers les missions et les valeurs de l'institution. Ils sont pour moi une inspiration d'excellence en service public.

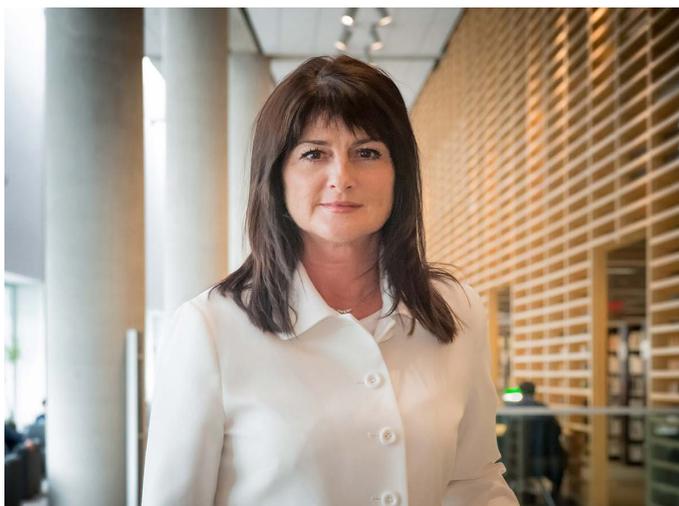
Enfin, je remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de l'année. Leur expertise, leur généreuse collaboration et leur implication soutenue au sein du conseil et de ses divers comités ont contribué activement à l'évolution de BAnQ et à la réalisation de ses objectifs et de ses missions.

Martin Carrier

1. Entre la rédaction de ce message le 31 mars 2018 et la publication de ce rapport annuel d'activités, M. Michel De Césaré a été nommé à titre de représentant des usagers au conseil d'administration.

2. Entre la rédaction de ce message le 31 mars 2018 et la publication de ce rapport annuel d'activités, M. Jean-Louis Roy a été nommé président-directeur général de BAnQ.

## Préparer l'avenir



C'est avec un profond sentiment du devoir accompli que BANQ recevait au printemps dernier les résultats d'un sondage d'envergure réalisé auprès de ses usagers, après une décennie d'existence. Quatre-vingt-douze pour cent d'entre eux se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des services offerts par BANQ, qu'il s'agisse des usagers de la Bibliothèque nationale, de la Grande Bibliothèque, des services en ligne ou des Archives nationales avec leurs 10 centres répartis dans la province. L'excellence de ces résultats confirme la nature essentielle des missions remplies par BANQ. Pour les employés de BANQ, acquérir, conserver et diffuser le savoir à l'ensemble de la population du Québec est un devoir fondamental et une passion.

L'année qui s'achève marque la fin d'un cycle stratégique de deux ans qui a vu BANQ transformer le rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque en un troisième lieu humanisant et inclusif, propice au partage, aux rencontres et à l'apprentissage. La réouverture des étages au grand public le vendredi soir, l'ajout

du bistro, du café et des écrans d'information, l'adaptation du mobilier et des espaces et l'ajout d'activités de médiation sociale inclusives ne sont que les principaux ingrédients de ce nouveau troisième lieu.

En cours d'année, l'effervescence du rez-de-chaussée s'est propagée aux autres niveaux de la Grande Bibliothèque. Les comptoirs de référence ont été modifiés pour rapprocher l'utilisateur du bibliothécaire, de nouveaux services comme l'écoute de disques vinyle et le prêt de tablettes numériques se sont ajoutés, et le Square Banque Nationale, médialab technologique destiné aux adolescents, a véritablement trouvé sa niche, son sens et son public. Malgré une offre culturelle concurrente abondante, la fréquentation de la Grande Bibliothèque ne diminue pas. Au contraire : avec 2 319 559 visites, nous avons enregistré une hausse de 1 % par rapport à l'année dernière.

Pour leur part, les employés et gestionnaires en bibliothéconomie ont pu mettre en valeur tout leur savoir-faire à la conférence MetLib, à la 10<sup>e</sup> Journée professionnelle de BANQ, au Congrès des professionnels de l'information et au colloque annuel de l'Association des bibliothécaires du Québec.

Pendant ce temps à la Bibliothèque nationale, les équipes se mobilisaient pour marquer en grand le 50<sup>e</sup> anniversaire. En 1968, le Québec devenait la seule province à imposer le dépôt légal des documents publiés, véritable pierre angulaire de la culture québécoise. Cet anniversaire a été souligné, entre autres, par la publication d'un numéro spécial de la revue *À rayons ouverts*, la série de conférences *Mémoire de papier* et l'exposition *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé*.

En mars 2018, BANQ a vu sa mission de conservation être reconnue par l'inscription de deux de ses ensembles patrimoniaux au prestigieux Registre de la Mémoire du monde de la Commission canadienne de l'UNESCO. Il s'agit de photos de Québec et de ses environs provenant du fonds J. E. Livernois Ltée et de livres anciens en langues autochtones.

Du côté des Archives nationales, soulignons la fin d'un projet colossal : l'acquisition et le traitement du fonds d'archives de Jean Charest, qui s'est échelonné sur cinq ans. Avec ses 135 mètres linéaires d'archives textuelles et 20 000 photographies, ce fonds s'ajoute à ceux de nombreux premiers ministres, de Jean Lesage à Pauline Marois. Afin de favoriser le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois et le rayonnement de la culture québécoise à l'international, BAnQ a consolidé sa présence sur le Web en participant activement, en août, à Wikimania 2017, qui a attiré 300 personnes à BAnQ Vieux-Montréal. Notons aussi la tenue de la première activité *Jeudi, c'est Wiki à Québec!* en février 2018 et le succès d'achalandage dans les centres d'archives lors des portes ouvertes de la Semaine de la généalogie en novembre 2017.

L'apport des Archives nationales à la programmation entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a été immense. La pièce de résistance, l'exposition *Mon cœur est Montréal*, a mis en valeur des trésors archivistiques et patrimoniaux représentant 41 personnages marquants de la ville à la Grande Bibliothèque. Cette exposition aura été l'une des plus fréquentées de l'histoire de BAnQ, en partie grâce au vif succès de son programme de visites scolaires. Montréal a aussi été célébrée à l'Espace Jeunes, où l'exposition *De A à Z – 26 clins d'œil sur ta ville* a continué d'attirer des centaines de jeunes visiteurs et de groupes scolaires tout au cours de l'année. À BAnQ Vieux-Montréal, *Zoom sur Montréal*, une exposition de photographies inédites sur Montréal, battait son plein. Remercions au passage les Amis de BAnQ, qui ont contribué bénévolement à l'accueil des expositions, surtout à *Mon cœur est Montréal*.

Le Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ prévoyait un effort soutenu pour rendre les collections de BAnQ plus accessibles aux usagers de toute la province grâce au numérique. Lancée en 2015, BAnQ numérique, la plateforme qui regroupe toute l'offre en ligne de BAnQ, a connu une deuxième année de croissance. La fréquentation de cette plateforme a augmenté de près de 60 %<sup>1</sup>, tout comme le nombre de documents

accessibles en ligne : au 31 mars 2018, on trouvait plus de 1 300 000 notices sur BAnQ numérique, c'est-à-dire des livres, des revues, des journaux, de la musique, des films, des trésors patrimoniaux en ligne, etc.

BAnQ a profité du soutien du Plan culturel numérique du Québec pour poursuivre la gigantesque tâche de numériser le patrimoine documentaire québécois. Notons au passage certains projets de numérisation particulièrement porteurs, comme celui couvrant tout le patrimoine scientifique québécois grâce à un nouveau partenariat avec l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas). Parmi les nombreuses mises en ligne faites en cours d'année, soulignons les journaux des 100 premières années d'existence du quotidien *Le Devoir*, de 1910 à 2009. La richesse des ressources accessibles sur le portail Web de BAnQ n'est pas étrangère au fait qu'en mars 2018, BAnQ a atteint près de 7 millions de visites virtuelles annuelles et que, pour la première fois, nous avons reçu plus de 800 000 visites en un seul mois, un record.

Enfin, grâce à une stratégie bien orchestrée, nous avons amplifié la présence et la voix de BAnQ sur les médias sociaux. Ceux-ci représentent un moyen formidable d'élargir le rayonnement de nos contenus, de recueillir des commentaires sur nos services et de recruter de nouveaux usagers. Toutes plateformes sociales confondues, BAnQ compte un auditoire total de plus de 80 000 abonnés. Cela représente une croissance d'environ 20 % pour l'année. Au terme de ce cycle stratégique, BAnQ peut se réjouir d'avoir accompli sa mission en se démarquant dans l'univers numérique sans pour autant mettre en péril l'excellence des services offerts dans ses 12 lieux physiques et la fréquentation desdits lieux. La transformation numérique étant un des enjeux les plus délicats du secteur culturel, BAnQ est fière d'avoir maintenu la complémentarité et l'équilibre entre ses offres numérique et physique.

1. Pour le nombre de vues par session par rapport à l'an dernier.

Ce rapport annuel serait incomplet sans mention du grand projet qui mobilise les équipes au plus haut point : la réouverture prochaine de la bibliothèque Saint-Sulpice. Les lauréats du concours d'architecture, in situ + DMA, ont été choisis en juin 2017, la première pelletée de terre est pour très bientôt et le bâtiment qui accueillera la bibliothèque de nouvelle génération devrait être prêt à l'hiver 2019. Il va sans dire que la transformation d'un lieu patrimonial unique en espace de haute technologie sera suivie de près, et BAnQ a hâte que les usagers puissent prendre connaissance de ce qui les attend à BAnQ Saint-Sulpice.

Ces nombreuses réussites et cet intense rayonnement auprès de toute la population du Québec seraient impossibles sans un programme d'amélioration en continu de nos pratiques de gestion. En 2017-2018, BAnQ s'est prêtée à plusieurs exercices de révision de processus qui ont permis de réaliser d'importants gains en efficacité et en efficience. L'institution a aussi allégé considérablement ses processus de gestion et sa structure de direction. Tous les cadres de BAnQ ainsi que ses professionnels en situation de gestion ont profité d'un programme de formation sur mesure en gestion, qui se poursuit d'ailleurs au moment de mettre sous presse. Les activités de reconnaissance et de mobilisation des employés se sont poursuivies. La somme de ces différents éléments nous permet d'affirmer que la gestion de BAnQ est de plus en plus agile, efficiente et efficace.

Parallèlement, BAnQ a aussi donné un solide coup d'envoi à sa stratégie de développement de revenus auxiliaires. La mise en valeur de notre service de location de salles porte maintenant fruit, nos efforts pour mieux rentabiliser l'offre de stationnement sont prometteurs, le bistro Le Parva connaît un vif succès et tout est en place pour l'ouverture prochaine de la Boutique de BAnQ. Il faut aussi souligner le progrès des efforts philanthropiques

de la Fondation de BAnQ, qui a impressionné avec sa deuxième soirée-bénéfice, sur le thème *Mémoires en musiques*. Cet événement mémorable et haut en couleur s'est tenu sous la présidence de monsieur Lucien Bouchard et de madame Solange Dugas, son épouse.

Les succès nombreux, combinés à une gestion rigoureuse, font en sorte que tous les leviers sont en place pour garantir la pérennité de l'institution. Deux projets d'investissement majeurs ont été déposés en cours d'exercice financier, soit la construction d'un Centre de conservation des collections de Montréal et le projet de Centre gouvernemental de préservation numérique. Chacun de ces deux projets répond à sa manière au devoir de mémoire qui a été confié à BAnQ. Nous attendons le feu vert pour démarrer ces projets qui nous semblent incontournables.

Merci à tous nos employés, merci à nos Amis, merci à nos administrateurs, merci à la Fondation de BAnQ et merci à tous ceux et celles qui partagent avec nous cette passion pour le savoir, la mémoire, le patrimoine et la diffusion. Enfin, un remerciement particulier à chacun et chacune des membres du Bureau de direction qui m'ont appuyée dans mon mandat de présidente-directrice générale par intérim de façon soutenue tout au long de l'année.

Grâce à vos efforts, les missions de BAnQ prennent tout leur sens.



**Geneviève Pichet**

Présidente-directrice générale par intérim  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques  
et de la commercialisation

# Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

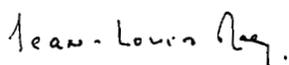
Montréal, le 23 juillet 2018

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2017-2018 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAnQ] relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

## BAnQ en bref

### Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), c'est à la fois une bibliothèque nationale, des archives nationales, une bibliothèque publique – la plus fréquentée de l'espace francophone – et une bibliothèque virtuelle accessible dans le monde entier.

### La Grande Bibliothèque, un lieu populaire

À la Grande Bibliothèque, qui assume la mission et le rôle de bibliothèque centrale pour les Montréalais et pour les Bibliothèques de Montréal, BAnQ propose une grande diversité de documents à emprunter ou à consulter, soit des livres, des revues, des journaux, des films, de la musique, des cartes géographiques, etc.

### Un riche univers numérique et des services à distance conviviaux

BAnQ, qui a le mandat de servir la population québécoise et de faire rayonner l'héritage documentaire québécois partout dans le monde, offre à distance une partie de ses services et de ses collections. Le portail Internet de BAnQ ([banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)) ouvre ainsi une fenêtre sur des millions de documents en ligne.

Parmi les services accessibles à distance, les bibliothécaires et les archivistes de BAnQ offrent au public un service de référence et d'aide à la recherche par téléphone et par courriel. Les personnes atteintes d'une déficience perceptuelle peuvent profiter d'un service gratuit de livraison à domicile de livres en braille et de livres sonores.

### Des collections patrimoniales exceptionnelles

BAnQ préserve les collections patrimoniales, constituées de tous les documents publiés au Québec ainsi que de tous les documents publiés à l'extérieur du Québec dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec, de documents étrangers à valeur patrimoniale et, enfin, de collections qui présentent un intérêt culturel pour le Québec. Ce patrimoine exceptionnel est réparti entre la Grande Bibliothèque, notamment à la Collection nationale, et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.

### Des archives fascinantes

Conformément à sa mission archivistique, BAnQ assure la conservation d'archives publiques et privées et en facilite l'accès partout au Québec. Elle encadre, soutient et conseille en outre les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

BAnQ assume cette mission grâce à 10 centres répartis sur le territoire du Québec et ouverts à tous les citoyens. Il s'agit d'un maillage régional bien établi qui encourage la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées. BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke, BAnQ Trois-Rivières et BAnQ Vieux-Montréal accueillent ainsi chaque année des dizaines de milliers de chercheurs dans leurs salles de consultation.

### Une programmation culturelle inspirante

BAnQ présente chaque année à la Grande Bibliothèque et ailleurs au Québec de très nombreuses manifestations culturelles à l'intention des adultes et des jeunes. Expositions, conférences, ateliers, séances de jeu, lectures publiques, heure du conte en français et en d'autres langues, spectacles... le choix est grand!

### BAnQ Saint-Sulpice, un projet majeur en route

Le 31 janvier 2016, BAnQ s'est vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal, le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice.

Le projet vise à redonner à la bibliothèque Saint-Sulpice ses lettres de noblesse ainsi que sa fonction originale de transmission des connaissances sous une forme renouvelée, tout en respectant son caractère patrimonial exceptionnel, grâce à un projet structuré selon trois grands axes complémentaires :

- un laboratoire d'innovation et de création s'adressant à tous, articulé autour de fonctions de types médialab et Fab Lab favorisant l'expérimentation, la collaboration et le partage de connaissances par le biais des médias numériques et des nouvelles technologies ;

- un espace bibliothéconomique, ludique et de travail spécifiquement destiné aux adolescents dans lequel ces derniers auront la possibilité de faire des découvertes, de socialiser et de s'initier à de nouvelles technologies grâce à des équipements de pointe leur permettant de réaliser des projets, souvent de nature collaborative ;
- un espace consacré à l'accessibilité, à l'inclusion et à la cohabitation des publics ayant des besoins spécifiques.

## Notre mission

BAnQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection universelle au bénéfice des générations présentes et futures. Elle fournit également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de son personnel, à ses collections, à ses activités, à ses lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à sa présence dans l'univers virtuel, cette institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance.

## Nos valeurs

Les valeurs institutionnelles que nous privilégierons au cours des prochaines années et qui orienteront nos actions et notre conduite au quotidien ont été choisies de concert avec les membres du personnel.

Les valeurs adoptées par BAnQ sont :

**Innovation** : Nous sommes un carrefour dynamique d'échanges et de rencontres qui favorise l'émulation et l'émergence d'idées novatrices. En proposant des initiatives et des manières de travailler inspirantes et en reconnaissant le caractère évolutif du processus créatif, nous devenons une institution qui invite à « penser autrement ».

**Excellence** : Nous cherchons à améliorer en continu la qualité de nos services afin de jouer un rôle de premier plan dans le domaine culturel au Québec et d'être des leaders dans nos domaines d'expertise.

**Ouverture** : Nous sommes animés par un esprit de dialogue et de partage avec nos usagers, avec nos collègues et avec nos partenaires. Catalyseur d'idées, offrant un accès démocratique à la culture et au savoir, notre institution est à l'écoute des besoins de tous et est ouverte au changement.

**Fierté** : Nous sommes heureux de travailler pour une institution culturelle d'envergure et de contribuer à l'essor d'une société de mémoire et de savoir. Nous croyons à l'importance de notre mission et nous mettons au service de la population notre dévouement à la protection et à la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois ainsi que notre engagement à la promotion de la culture et de la lecture.

**Respect** : Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, intègre et exemplaire afin de maintenir un lien de confiance dans nos rapports avec nos usagers, nos partenaires et nos collègues. Nos gestes et nos actions sont empreints de courtoisie et de civisme, dans le respect et la reconnaissance de la diversité des opinions et des valeurs de tous.

## Notre vision

Au tournant des années 2020, BAnQ sera l'institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois. Ce faisant, elle contribuera à l'épanouissement culturel, social et économique de tous les Québécois et sera un lieu de vie citoyen incontournable où se conjugueront de façon dynamique les espaces physiques et virtuels.

## Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution et dans sa plateforme BAnQ numérique.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des publics ciblés, notamment les adolescents, les gens d'affaires, les nouveaux arrivants, les membres des communautés culturelles et les personnes atteintes de déficiences perceptuelles ou autres. Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap leur sont offerts gratuitement, dont le Service

québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque et sur le portail de BAnQ un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un laboratoire de langues.

Par ailleurs, la Grande Bibliothèque offre dorénavant un guichet Services Québec. Grâce à ce guichet multiservices, les citoyens ont un accès simplifié aux renseignements sur les programmes et les services du gouvernement du Québec. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'utilisateur dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

# Le Bureau de direction

au 31 mars 2018

**Geneviève Pichet**

Présidente-directrice générale par intérim

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation

**Danielle Chagnon**

Directrice générale de la Grande Bibliothèque

**Maureen Clapperton**

Directrice générale de la Bibliothèque nationale

**Hélène Laverdure**

Conservatrice et directrice générale des Archives nationales

**Pierre Marineau**

Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

**Lise Morin**

Directrice générale des ressources humaines et de l'administration

**Geneviève Rossier**

Directrice des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique

Directrice de l'éducation et de la programmation par intérim

# La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de soutenir la réalisation de projets mobilisateurs et structurants, qui contribuent à l'accomplissement des missions de BAnQ, orientées sur le rayonnement de la culture, du savoir et du patrimoine.

L'année 2017-2018 a permis à la Fondation de poursuivre la consolidation de ses actions et de son soutien à BAnQ pour les différents projets en cours. Les objectifs et les actions découlant de la planification stratégique 2013-2018 ont fait place à une concentration sur les stratégies de soutien au projet BAnQ Saint-Sulpice. En effet, la Fondation oriente maintenant ses efforts autour de ce projet et a mis en place les balises afin de bien préparer la conception et la réalisation d'une campagne majeure de financement pour ce projet d'envergure.

La Fondation a aussi poursuivi ses efforts de rayonnement et le développement de sa notoriété auprès de la communauté d'affaires et des grands donateurs, notamment par la réalisation de sa deuxième soirée-bénéfice : *Mémoires en musiques*. Encore cette année, grâce à un travail de concertation avec les différentes unités administratives de BAnQ, cette soirée a connu un franc succès et a permis à la Fondation de consolider sa place auprès du milieu philanthropique et des décideurs économiques du Québec. Ce fut également l'occasion de poursuivre la collaboration entre la Fondation et l'association Les Amis de BAnQ qui, par l'action bénévole de plusieurs de ses membres, a grandement contribué au succès de la soirée.

Au chapitre de la gouvernance, le conseil a accueilli trois nouveaux membres à titre d'administrateurs et a procédé à la composition de différents comités afin d'optimiser ses pratiques.

La Fondation de BAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2018

### Président par intérim

#### Trésorier

#### **Christian Jetté**

Président-directeur général

Les Éditions CEC

Président

Groupe Livre Québecor Média inc.

### Vice-président

#### **Yann Langlais-Plante**

Conseiller, communications stratégiques et affaires publiques

Caisse de dépôt et placement du Québec

### Secrétaire

#### **Claude Brunet**

#### Administrateurs

#### **Pierre T. Allard**

Associé, avocat

BCF

#### **Christiane Beaulieu**

Consultante, affaires publiques et communications

Aéroports de Montréal

#### **Benoit Clermont**

Président, fondateur

Productions Déferlantes

#### **Anne-Marie Hallé**

Conseillère, communications, affaires publiques et gouvernementales – Canada Énergie Valero Inc.

#### **Marie-Hélène Jetté**

Associée

Norton Rose Fulbright

#### **Alain Robichaud**

Associé

PricewaterhouseCoopers

#### **Annamaria Testani**

Vice-présidente, Ventes nationales Banque Nationale Investissements

### Observatrice

#### **Geneviève Pichet**

Présidente-directrice générale par intérim Bibliothèque et Archives nationales du Québec

### Représentante des Amis de BAnQ

#### **Josée Schryer**

Présidente

# L'association Les Amis de BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) a pour mission principale de soutenir les activités de l'institution et de contribuer à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités.

En 2018, le conseil d'administration des Amis a adopté des orientations stratégiques afin de guider les actions de l'association au cours des prochaines années. Ces orientations sont :

1. Favoriser et poursuivre le développement des occasions de bénévolat et de participation soutenue des Amis au sein de BAnQ.
2. Encourager et valoriser le bénévolat des membres.
3. Maintenir les activités culturelles actuelles pour les membres en visant l'autofinancement de celles-ci d'ici deux ans.

Les sources de financement, soit le Marché aux livres annuel ainsi que les frais d'adhésion, permettent à l'Association de subvenir à ses dépenses ainsi que de verser une partie des revenus à la Fondation de BAnQ. À la suite des campagnes de cette année, 17 500 \$ ont été remis à la Fondation pour financer des projets éducatifs. Quant aux petits marchés des Amis, dont les recettes sont remises entièrement à la Fondation pour la restauration de documents patrimoniaux détériorés dans le cadre du projet *Adoptez un livre!*, ils ont permis de donner la somme de 5 930 \$.

Les Amis de BAnQ animent également des ateliers de conversation française qui offrent aux nouveaux arrivants la possibilité d'améliorer leur français en bénéficiant d'un encadrement attentif et stimulant. Afin d'accroître la contribution des Amis aux activités de BAnQ, deux nouvelles occasions de bénévolat ont vu le jour cette année. Il s'agit de la présence de bénévoles lors de l'activité *BAnQ aux Jardins Gamelin* et d'animateurs bénévoles dans la salle d'exposition de la Grande Bibliothèque.

Afin de faire connaître les collections de BAnQ et de développer le goût de la lecture, de l'écriture et du patrimoine, l'association organise pour ses membres des clubs de lecture et d'écriture, des conférences en généalogie et des visites commentées des expositions de BAnQ et de ses collections.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2018

### Présidente

**Josée Schryer**

### Vice-présidente

**Dominique Paul**

### Secrétaire

**Marilyne Marcoux**

### Trésorière

**Pauline Dupuis**

### Administrateurs

**Brigitte Cambon de Lavalette**

**Martine Gagné**

**Léo Lajoie**

**Nicole Laplante**

**Normand Lapointe**

**Danièle Noël**

**Lucie René**

### Membre du personnel de BAnQ invité

**Geneviève Rossier**

Directrice

Direction des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique

### Représentante de la Fondation de BAnQ

**Marie-Claude Collet**

Directrice générale

### Représentante des Amis de la Bibliothèque de Montréal

**Lise Deslauriers**

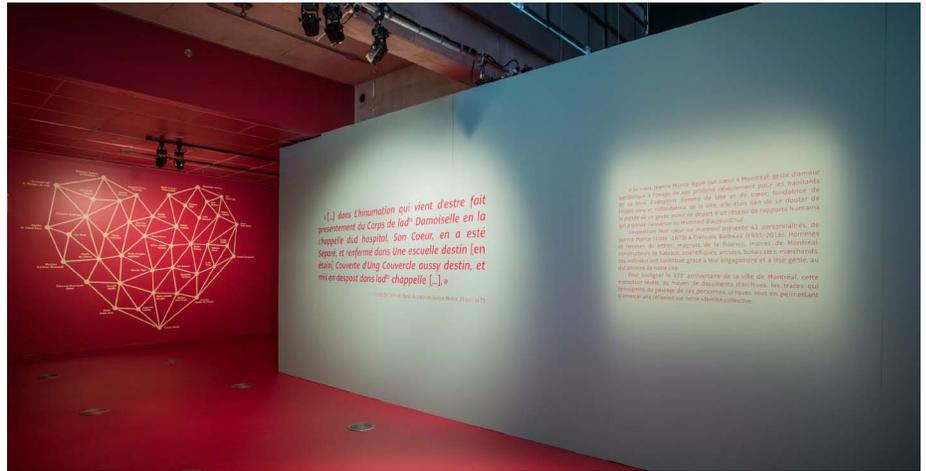
Administratrice

# Faits saillants

## Avril

### Du 30 au 5 mai

Tenue à la Grande Bibliothèque du MetLib 2017, la rencontre annuelle de la section des bibliothèques métropolitaines de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA). Près de 60 congressistes du monde entier prennent part à la rencontre organisée conjointement par BAnQ et la Ville de Montréal sur le thème « Les partenariats : élaborer une vision nouvelle pour les bibliothèques ».



Aperçu de l'exposition *Mon cœur est Montréal – 41 vies à découvrir*.

Photo : Michel Legendre



### 23

Annnonce d'un nouveau partenariat entre BAnQ et l'entreprise à vocation sociale L'itinéraire pour la mise en valeur du travail de création du groupe communautaire. Ce partenariat s'inscrit dans une série d'actions qui traduisent la volonté de BAnQ de s'impliquer au sein de la communauté afin de favoriser l'inclusion sociale.

### Du 31 au 3 juin

Tenue du 8<sup>e</sup> Marché aux livres de la Grande Bibliothèque organisé par les Amis de BAnQ. Près de 30 000 romans, documentaires, bandes dessinées, guides de voyage, CD, livres d'art, dictionnaires et autres documents retirés des collections de la Grande Bibliothèque y sont mis en vente.



Photo : Amis de BAnQ

## Mai

### 9

Ouverture à la Grande Bibliothèque de l'exposition *Mon cœur est Montréal – 41 vies à découvrir*, conçue et réalisée par BAnQ pour souligner le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Traçant le portrait d'hommes et de femmes qui ont façonné la ville, l'exposition révèle au moyen de documents patrimoniaux des signes du passage de ces personnes dans la grande cité sur le fleuve.

### 25

À l'occasion des 50 ans de Vélo Québec, don des archives de l'organisme à BAnQ, réalisé de manière originale par la livraison à vélo d'une dizaine de boîtes d'archives à BAnQ Vieux-Montréal.

\*\*\*

Au 31<sup>e</sup> Concours des OCTAS, remise du prix de la catégorie « Ministères et sociétés d'État » à BAnQ pour son projet *Le Square : espace physique et numérique de création pour les 13-17 ans*, réalisé en collaboration avec la Banque Nationale. Le Concours des OCTAS du Réseau ACTION TI vise à reconnaître les organisations qui font preuve de leadership en utilisant de façon novatrice les technologies de l'information et le numérique au Québec.

## Juin

### 8

Dévoilement des projets gagnants du concours *J'ai un secret à te dire* du Square Banque Nationale de la Grande Bibliothèque. Dans la foulée de l'inauguration du Square en octobre 2016, les jeunes Québécois de 13 à 17 ans étaient conviés à participer à ce concours multidisciplinaire sur la plateforme numérique.

## 9

Célébration de la Journée internationale des archives dans neuf des centres de BANQ conservant des archives, sur le thème « Archives, citoyenneté et inter-culturalisme ». Près de 400 personnes profitent de diverses activités, visites et conférences dans leur centre régional.



Photo : Claire Nadeau

À BANQ Rimouski, Guillaume Marsan, archiviste-coordonnateur, présente des documents d'archives à un groupe de nouveaux arrivants.

## 15

Contribution de près de 100 documents de BANQ à la nouvelle Bibliothèque numérique du Réseau francophone numérique (RFN), dont le dévoilement a été fait le 26 avril 2017 à Bruxelles, à l'occasion de l'assemblée générale du RFN. Vouée à une large diffusion du patrimoine documentaire numérisé par les organisations membres du RFN, cette bibliothèque numérique doit constituer à terme une référence incontournable sur la francophonie.

## 19 et 20

Tenue du 10<sup>e</sup> Colloque de l'Académie internationale de généalogie à BANQ Vieux-Montréal et au musée Pointe-à-Callière. L'événement, qui a lieu pour la première fois en Amérique du Nord, réunit 115 participants en provenance du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Mexique, de l'Italie, de la Russie et de la France.

## 21

Dévoilement des lauréats du concours d'architecture visant la réhabilitation et la mise à niveau de l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice, situé rue Saint-Denis à Montréal, pour 2019. Le consortium sélectionné est in situ + DMA.

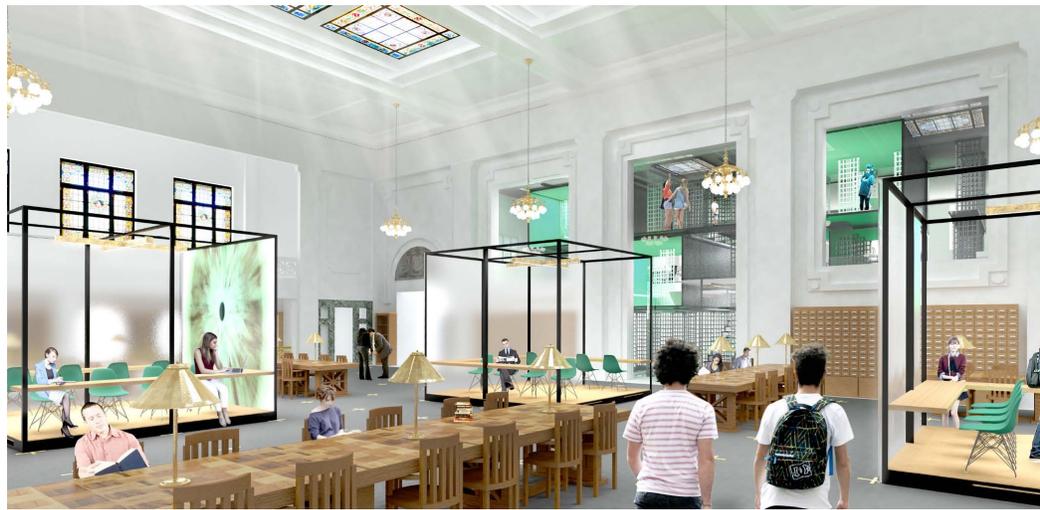


Image tirée du projet du consortium in situ + DMA, lauréat du concours d'architecture pour BANQ Saint-Sulpice.



Photo : Michel Legendre

François Lemoine, architecte senior principal et associé, DMA architectes, et Stéphane Pratte, architecte senior et associé, in situ atelier d'architecture.

## 25

Première présence de membres de l'équipe de l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque au Petit Pknic du Pknic Électronik de Montréal. Tout l'été, un espace lecture, garni de collections de l'Espace Jeunes, est aménagé pour les enfants qui fréquentent l'événement. Les jeunes festivaliers peuvent aussi assister aux heures du conte présentées par les bibliothécaires de BANQ.



Photo : Jennifer Ricard

## 29

Importante acquisition de 7000 cartes postales anciennes de Montréal. Il s'agit d'un ensemble s'étendant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960, acquis du collectionneur Pierre Monette.

## Juillet

### 4

Présentation, à l'émission *Des matins en or*, diffusée sur ICI Radio-Canada Première Abitibi-Témiscamingue, de la première capsule radio estivale 2018 de l'archiviste de BANQ Rouyn-Noranda. Pour un deuxième été de suite, celui-ci racontera de fascinantes tranches d'histoire abitibiennes une fois par semaine.

### 13

Visite du ministre des Communications et de l'Information de Singapour, Yaacob Ibrahim, ainsi que de la directrice générale du National Library Board de Singapour, Elaine Ng, à la Grande Bibliothèque et à BANQ Vieux-Montréal.



Photo : Jean Corbeil

Geneviève Pichet, présidente-directrice générale par intérim de BANQ, et Yaacob Ibrahim, ministre des Communications et de l'Information de Singapour, entourés de membres de leurs équipes à l'occasion de la visite de la délégation de Singapour à la Grande Bibliothèque.

## Août

### Du 9 au 13



Photo : Rodolphe distribué sous licence CC BY-SA 4.0

Participation de BANQ au congrès international de la Fondation Wikimedia 2017, à Montréal. BANQ Vieux-Montréal accueille deux activités portant sur l'histoire des Premières Nations, qui attirent 300 participants : une activité de numérisation et de téléversement [« scan-o-thon »] d'archives ainsi qu'une journée de rédaction collaborative d'articles dans Wikipédia organisée en collaboration avec Wikimedia Canada, le Conseil de la Nation atikamekw, le Conseil des Atikamekw de Manawan, l'Institut national de la recherche scientifique, Rising Voices et les Bibliothèques de Montréal.

### 16

Conférence d'ouverture par la directrice générale de la Bibliothèque nationale, Maureen Clapperton, au 4<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes à Sierre, en Suisse.

## Septembre

### 8

Visite du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, Sébastien Proulx, au Square Banque Nationale, laboratoire de création numérique destiné aux jeunes de 13 à 17 ans et situé à la Grande Bibliothèque, qui offre aussi une plateforme numérique collaborative accessible partout au Québec.



Photo : Lisa Graves

Awa Dembele Yeno, « livre vivant », en compagnie d'une participante à l'activité *Bibliothèque vivante*.



Photo : Jean Corbeil

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, en visite au Square.

## Octobre

### 2

Participation de membres du personnel de BANQ Gatineau à la première de trois émissions de la série *Traces*, diffusée à MATV, qui fait découvrir au public le monde archivistique de l'Outaouais. Cette tribune leur permet de mettre en avant des fonds d'archives d'une grande valeur.

### 4

Annnonce de la collaboration entre BANQ et Québec Cinéma pour la présentation à la Grande Bibliothèque d'une série de six projections de films québécois destinées aux nouveaux arrivants. C'est l'un des exemples de services de BANQ qui permettent de soutenir l'apprentissage de la langue française et favorisent l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise.

### 5

Reprise des rencontres hebdomadaires de la *Bibliothèque vivante* dans le hall de la Grande Bibliothèque, entreprises en février 2017. Celles-ci permettent au public d'« emprunter » une personne autochtone ou issue de l'immigration pour découvrir la diversité humaine montréalaise.

### 21



Photo : Matt Sirois

Présentation pour la première fois d'une *Heure du conte avec une drag queen* pour les enfants de 3 à 5 ans à l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque. L'activité, qui remporte un franc succès, avec une centaine de participants, sera reprise en mars 2018.

### 23

Lancement à la Grande Bibliothèque de l'ouvrage collectif *Bibliothèques québécoises remarquables*, qui met en lumière le caractère exceptionnel de plus de 25 bibliothèques du Québec. Le livre, publié par Del Busso Éditeur et BANQ, sous la direction de Claude Corbo en collaboration

avec Sophie Montreuil et Isabelle Crevier, compte quatre chapitres rédigés par des membres du personnel de BAnQ.



Photo : Jean Corbeil

Claire Séguin, directrice de la Collection nationale et des collections patrimoniales de BAnQ, Isabelle Crevier et Sophie Montreuil, collaboratrices à la direction de l'ouvrage, Claude Corbo, directeur de la publication, Martin Carrier, président du CA de BAnQ, et Antoine Del Busso, éditeur du livre.

## 24

Ouverture de l'exposition *Vues de la rue* à BAnQ Vieux-Montréal, avec la collaboration du Musée McCord, de l'Accueil Bonneau, de La rue des Femmes et de L'itinéraire. Cette exposition de photographies et de récits met en valeur les regards que des personnes en situation de précarité ou d'itinérance portent sur Montréal, à partir de photos d'archives tirées des collections de BAnQ et du Musée McCord, qui sont aussi exposées.



Photo : Michel Legendre

Des participants au projet *Vues de la rue* en compagnie de représentants de BAnQ et de ses partenaires.

## 27

Lancement d'une vidéoprojection géante nocturne adaptée de la toile *La chute des anges rebelles*, de Pieter Bruegel l'Ancien, sur la façade sud de la Grande Bibliothèque.



Photo : Sylvain Légaré

Vidéoprojection sur la façade de la Grande Bibliothèque.

Cette projection, offerte par la Ville de Bruxelles à Montréal pour son 375<sup>e</sup> anniversaire, en collaboration avec les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique et le Quartier des spectacles, sera présentée jusqu'au 12 novembre.

## 31

Dévoilement d'une nouvelle collection de films vidéodécrits, adaptés pour les personnes vivant avec une déficience visuelle. Cette nouveauté qui s'ajoute à l'offre du Service québécois du livre adapté regroupe une sélection de films québécois et français de tous les genres. La vidéo-description des œuvres a été réalisée par des membres de l'équipe Vision et Imagerie du Centre de recherche informatique de Montréal, en collaboration avec BAnQ.

## Novembre

### 2

Dévoilement de la Ligne du temps, un nouvel outil numérique créé avec le généreux soutien de Québecor et de la Fondation de BAnQ, dont la première phase est mise en ligne sur le portail Web de BAnQ. Ce répertoire virtuel donne accès à 300 capsules couvrant différents aspects de l'histoire nationale de 1760 à 1945. Réalisées par des professionnels de BAnQ, ces capsules offrent un éclairage passionnant sur de nombreux événements au moyen de sources documentaires issues des collections de BAnQ.

## Du 2 au 5

Tenue de la 3<sup>e</sup> Foire numérique de BAnQ à la Grande Bibliothèque, qui permet au public de découvrir rapidement des ressources numériques incontournables grâce à de courtes présentations. Munis de lunettes exploitant la réalité augmentée, les visiteurs voient en outre des trésors issus des collections patrimoniales de BAnQ s'animer sous leurs yeux.



Photo : Mixa Vision

Participant à la Foire numérique.

### 3

Célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire du Programme de soutien à la recherche et cérémonie en l'honneur des huit boursiers du concours 2017-2018. Le Programme, financé par la Fondation de BAnQ, permet de faire rayonner le savoir et la culture québécoise par des travaux dans les fonds d'archives et les collections patrimoniales de BAnQ.



Photo : Maxime Paré-Fortin

Une performance du groupe Buffalo Hat Singers au cours de la Nuit des POSSIBLES à la Grande Bibliothèque.



Photo : Michel Legendre

Première rangée : Caroline Desruisseaux, inscrite à la maîtrise au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, Claire Séguin, directrice de la Collection nationale et des collections patrimoniales de BAnQ, Geneviève Pichet, présidente-directrice générale par intérim de BAnQ, et Isabelle Crevier, agente de recherche à BAnQ. Deuxième rangée : Ira Wagman, professeur agrégé à l'Université Carleton, et Philippe Rioux, inscrit au doctorat au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke. Troisième rangée : Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale de BAnQ, Stéphanie Roussel, inscrite à la maîtrise au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal, Marie-Claude Collet, directrice générale de la Fondation de BAnQ, et Annaëlle Winand, inscrite au doctorat à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

du Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est, sous les auspices de l'Université Bishop et de BAnQ.

## Décembre

### 4

Un lot important d'environ 700 000 documents numériques est ajouté à la plateforme BAnQ numérique. Ainsi, des journaux et revues, des cartes et plans ainsi que des documents d'archives sont maintenant disponibles et regroupés dans une seule interface simple et conviviale.

### 8

Participation de plus de 1000 personnes à la Nuit des POSSIBLES, qui anime la Grande Bibliothèque de 21 h à 2 h : performances artistiques, salons de discussion sur des questions de développement de communautés durables, danse et prestations musicales rythment la nuit. Une collaboration de BAnQ, de LA SERRE – arts vivants, de l'Office national du film

du Canada et du Partenariat du Quartier des spectacles dans le cadre de la programmation officielle des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## Février

### 8

Première édition de l'activité *Jeudi, c'est Wiki à Québec!* à BAnQ Québec, au cours de laquelle le grand public contribue à la rédaction de pages Wikipédia portant sur le Québec. En collaboration avec Wikimedia Canada, la Bibliothèque de l'Université Laval et le Service du greffe et des archives de la Ville de Québec.

### 19

Lancement des activités soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Bibliothèque nationale du Québec (aujourd'hui BAnQ, à la suite de la fusion avec les Archives nationales en 2006) et de l'entrée en vigueur du Règlement sur le dépôt légal. Cette programmation

### 29

Inauguration de l'exposition virtuelle bilingue *Barbus et moustachus / A Hair Affair*, qui illustre par des photographies d'époque les styles de barbes et de moustaches populaires à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle dans les Cantons-de-l'Est. Le projet a été réalisé par des étudiants à la maîtrise en histoire de l'Université de Sherbrooke, grâce à la collaboration



Photo : Chloé Laroivère



Photo : Michel Legendre

Un des artistes de l'exposition *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé*, Moridja Kitenge Banza, animateur du lancement.

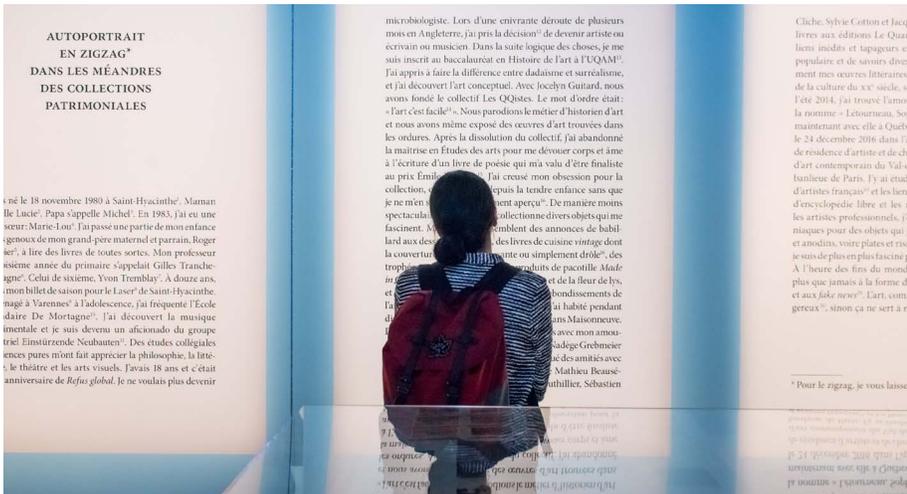


Photo : Michel Legendre

Une des installations de l'exposition *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé.*

spéciale inclut la série de visites-conférences *Mémoires de papier*, qui ouvriront au public les portes des réserves de BANQ Rosemont-La Petite-Patrie afin de mettre en valeur les magnifiques collections que l'édifice abrite, ainsi que l'exposition *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé*, conçue en partenariat avec le Festival Art Souterrain.

## Mars

### 3

Participation de plus de 1 200 personnes à la 11<sup>e</sup> Nuit blanche à la Grande Bibliothèque, branchée sur la poésie et l'art contemporain. En collaboration avec le Festival Art Souterrain et La poésie partout.

### 12

Deuxième Fête des retraités de BANQ, soulignant le départ de neuf employés ayant pris leur retraite en 2017. Celles-ci ont été accueillies à la Grande Bibliothèque par la présidente-directrice générale par intérim, Geneviève Pichet, et d'autres gestionnaires.



Photo : Michel Legendre

microbiologiste. Lors d'une envoi déroute de plusieurs mois en Angleterre, j'ai pris la décision de devenir artiste ou écrivain ou musicien. Dans la suite logique des choses, je me suis inscrit au baccalauréat en Histoire de l'art à l'UQAM. J'ai appris à faire la différence entre dadaïsme et surréalisme, et j'ai découvert l'art conceptuel. Avec Jocelyn Guillard, nous avons fondé le collectif Les OQûtes. Le mot d'ordre était : « l'art c'est facile ». Nous perdions le médium d'histoire d'art et nous avons même exposé des œuvres d'art trouvées dans les ordures. Après la dissolution du collectif, j'ai abandonné la maîtrise en Études des arts pour me consacrer corps et âme à l'écriture d'un livre de poésie qui m'a valu d'être finaliste au prix Émile-Émile. J'ai créé mon obsession pour la collection, j'ai commencé à acheter des objets qui me fascinent. Mon collectionnement diversifiés objets qui me fascinent. Mon collectionnement diversifiés objets qui me fascinent. Mon collectionnement diversifiés objets qui me fascinent.

Cliche, Sylvie Cotton et Jacques livres aux éditions Le Quartier les médias et tapageurs est populaire et de savoirs divers, ment mes œuvres littéraires, o de la culture du XXI<sup>e</sup> siècle, ser l'été 2014, j'ai trouvé l'amour la nomme : L'aujourd'hui. Sept maintenant avec elle à Québec le 24 décembre 2016 dans l'app de résidence d'artiste et de chef d'art contemporain du Val-de-Bonnière de Paris. J'ai étudié d'artistes français et les liens d'encyclopédie libre et les réseaux artistes professionnels, j'en ai quelques pour des objets qui pe et modius, votre plates et trébli as suis de plus en plus fasciné par A l'heure des fins du monde, plus que jamais à la forme du et aux fake news". L'art, commi gieux", sinon ça ne sert à rien

### 19

Deuxième soirée-bénéfice annuelle organisée par la Fondation de BANQ, *Mémoires en musiques*, au cœur d'une Grande Bibliothèque transformée en boîte à musique pour l'occasion, sous la coprésidence de l'honorable Lucien Bouchard et de M<sup>me</sup> Solange Dugas. Franc succès, cette soirée rassemblant près de 300 personnes a permis à la Fondation de BANQ d'annoncer la campagne majeure en soutien au projet Saint-Sulpice.



Photo : Michel Legendre

Martin Carrier, président du CA de BANQ; Anne-Marie Hallé, membre du CA de la Fondation de BANQ; Claude Brunet, membre du CA de la Fondation; Marie-Claude Collet, directrice générale de la Fondation, Pierre Allard, membre du CA de la Fondation, Lise Bissonnette, ex-pdg de BANQ, Lucien Bouchard et Solange Dugas, coprésidents d'honneur de l'événement, Christiane Beaulieu, membre du CA de la Fondation, Yann Langlais-Plante, vice-président du CA de la Fondation, Benoit Clermont, membre du CA de la Fondation, et Christian Jetté, président par intérim du CA de la Fondation.

\*\*\*

BANQ se joint au réseau sans fil MTLWiFi et offre à ses abonnés et visiteurs un accès Internet sans fil gratuit et libre dans ses trois édifices situés à Montréal.

### 23

Dixième Journée professionnelle de BANQ à la Grande Bibliothèque. Près de 400 personnes, dont près de 300 sur place, prennent part à cet événement également diffusé en direct sur le Web, sur le thème « Marketing et créativité ». Trois membres du personnel présentent des conférences traitant des moyens disponibles pour évaluer la satisfaction des usagers et de l'utilisation des médias sociaux en bibliothèque.



Photo : Michel Legendre

### 24

Visite au Square Banque Nationale de Stéphanie Harvey, championne mondiale de jeux électroniques tels que *Counter Strike* et *Counter Strike : Global Offensive*, qui joue en direct de son compte Twitch.



Photo : Jean Corbett

### 27

Inscription de deux ensembles documentaires issus des collections patrimoniales de BANQ au Registre de la Mémoire du monde du Canada de la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui répertorie des œuvres et des documents exceptionnels témoignant de la richesse et de la diversité du patrimoine documentaire canadien : d'abord, un ensemble de 146 livres anciens en langues autochtones publiés entre 1556 et 1900, puis deux séries du fonds J. E. Livernois représentant la ville de Québec et ses environs en images entre 1860 et 1965, dont les 4000 photographies d'une grande qualité artistique font voyager dans le temps.

# Résultats liés au Plan stratégique 2016-2018

Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2017-2018 du Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ, disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : [http://www.banq.qc.ca/a\\_propos\\_banq/acces\\_a\\_linfo/plan\\_strategique/](http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique/).

**Légende :**  
- : non applicable

<b>ENJEU 1</b>	<b>LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>OFFRIR UN LIEU DE VIE CITOYEN PARTICIPANT À L'ENRICHISSEMENT ET À L'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOIS</b>

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES USAGERS</b>			
Indicateurs	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre d'entrées dans les aires publiques	2 215 000	2 386 677	2 192 000	2 365 097
Taux de satisfaction des usagers quant aux activités et aux services offerts dans les aires publiques	80 % des usagers répondent « satisfait » ou mieux	92 %	-	-

Dans le cadre d'une enquête menée par Léger en mars et avril 2017, 92 % des usagers de BAnQ se sont dits satisfaits ou très satisfaits de l'institution. Les usagers lui ont attribué une note moyenne de 8,6 sur 10, six répondants sur 10 lui ayant même octroyé une note parfaite ou quasi parfaite.

<b>OBJECTIF 2</b>	<b>DIVERSIFIER LES AIRES PUBLIQUES EN FONCTION DES USAGERS</b>			
Indicateur	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Types d'activités répondant aux besoins des futurs usagers de la bibliothèque Saint-Sulpice	8 types d'activités pour le public adolescent	12	-	-
	7 types d'activités pour le grand public	1	-	-

Ouvert depuis octobre 2016 à la Grande Bibliothèque, le Square Banque Nationale, un laboratoire de création numérique destiné aux 13-17 ans, représente une première étape vers BAnQ Saint-Sulpice et sera intégré au projet lors de l'inauguration. Les efforts de programmation ont donc été axés sur ce public.

<b>ORIENTATION 2</b>	<b>ENRICHIR ET DIVERSIFIER LES CONTENUS NUMÉRIQUES ET FAVORISER L'ACCÈS À CEUX-CI</b>
----------------------	---

<b>OBJECTIF 3</b>	<b>AUGMENTER L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NUMÉRIQUES ET LEUR UTILISATION</b>			
Indicateurs	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre de consultations de documents numériques	13 750 000	17 129 831	13 608 000	16 686 982
Nombre d'emprunts de documents numériques	1 300 000	1 420 351	1 100 000	1 255 240

<b>ENJEU 2</b>	<b>LE RÔLE DE BANQ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ</b>
<b>ORIENTATION 3</b>	<b>JOUER UN RÔLE D'INFLUENCE EN TANT QU'INSTITUTION DOCUMENTAIRE DE RÉFÉRENCE</b>

<b>OBJECTIF 4</b>	<b>AFFIRMER LE LEADERSHIP ET LA VISIBILITÉ DE BANQ SUR LES PLANS RÉGIONAL ET NATIONAL, ET DANS LA FRANCOPHONIE</b>
-------------------	--

Indicateurs	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Taux de satisfaction des usagers de la fonction-conseil	80 % des usagers répondent « satisfait » ou mieux	Archives nationales : 96 % Bibliothèque nationale : 96 %	-	Grande Bibliothèque : 98 %
Nombre d'interventions ayant pour but de partager l'expertise de BANQ en bibliothéconomie et en archivistique	94	118	93	94
Nombre de documents et de notices d'autorité créés par BANQ rendus disponibles sur des sites Internet d'institutions à vocation internationale et à caractère universel	6 000 documents	6 390	4 900	4 695
	370 000 notices d'autorité	371 022	365 000	365 177

<b>ENJEU 3</b>	<b>L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION</b>
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'INSTITUTION</b>

<b>OBJECTIF 5</b>	<b>BONIFIER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU PERSONNEL</b>
-------------------	---

Indicateurs	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre d'employés ayant reçu des activités de formation	500	430	460	560
Nombre d'activités de reconnaissance	10	13	6	10

La priorité a été donnée à la formation des gestionnaires et professionnels en situation de gestion en 2017-2018. Un programme de formation continue a été conçu afin de mieux outiller ceux-ci face aux enjeux et aux défis de BANQ.

**OBJECTIF 6****OPTIMISER LES PROCESSUS DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LA PRESTATION DE SERVICES AUX USAGERS**

Indicateur	2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Temps consacré au traitement de certains documents en vue de les rendre accessibles aux usagers	Livres sonores adaptés			
	75 jours	26	-	-
	Remise en rayons des documents du niveau 4 de la Grande Bibliothèque (Musique et films)			
	5 jours	3	-	-
	Archives privées			
	124 jours	184	-	-

Des mesures d'optimisation ont permis un gain de 114 jours pour les activités nécessaires à la mise à la disposition des usagers des livres sonores adaptés. Le temps de traitement de ces documents est passé de 140 jours en 2015-2016 à 26 jours en 2017-2018. Plusieurs fonds d'archives volumineux ont été traités au cours de l'année. Étant donné leur complexité, la cible concernant les archives privées n'a pas pu être atteinte.

**OBJECTIF 7****OPTIMISER LES TECHNOLOGIES DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Indicateur	2017-2018		2016-2017	
	Cible	Résultat	Cible	Résultat
Taux de disponibilité des principaux systèmes informatiques	98,5 %	99,8 %	Mise en place des mesures	Mesures en place

**OBJECTIF 8****AUGMENTER LA MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE**

Indicateur	2017-2018		2016-2017	
	Cible	Résultat	Cible	Résultat
Montant des revenus autonomes	3 800 000 \$	3 643 225 \$	3 600 000 \$	3 457 015 \$

La cible n'a pas été atteinte, en raison notamment du non-renouvellement d'une entente de partenariat et de revenus de billetterie moindres que le montant projeté.

# Exigences législatives et gouvernementales

## Déclaration de services aux citoyens

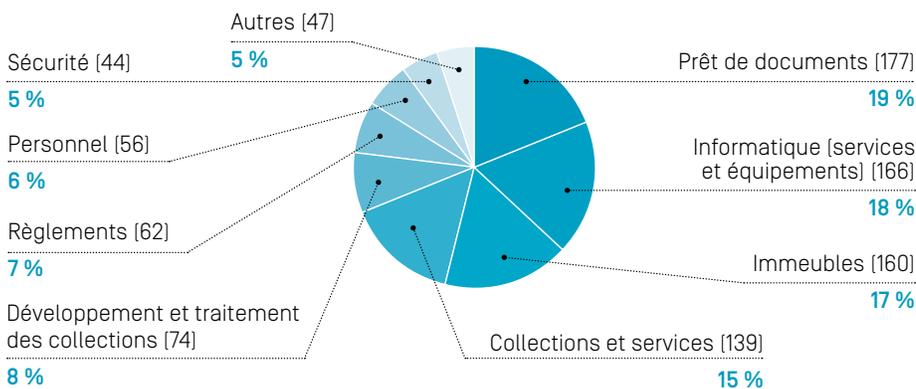
La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci se trouve à l'annexe 1.

BAnQ traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

**TABLEAU A – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS**

	2017-2018	2016-2017
Commentaires	434	368
Plaintes	925	796
<b>Total</b>	<b>1 359</b>	<b>1 164</b>

**GRAPHIQUE B – OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2017-2018**



### Rapport d'activités du Protecteur des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ. Le Protecteur des usagers a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de BAnQ qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Le Protecteur des usagers de BAnQ a reçu 10 plaintes en 2017-2018, lesquelles ont été réglées en vertu de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ. Parmi celles-ci, huit plaintes ont été rejetées sur examen sommaire et deux plaintes ont fait l'objet de suivis.

Quant aux motifs des plaintes :

- trois plaintes portaient sur des contestations de frais liés à des documents endommagés ou à des retards lors du retour de documents empruntés ;
- deux plaintes concernaient une possible discrimination ;
- deux plaintes étaient en lien avec le service offert au comptoir de service du rez-de-chaussée ;
- une plainte touchait la question du renouvellement de l'abonnement aux services ;
- une plainte questionnait l'application des politiques en vigueur en matière de vérification du statut de résidence des usagers et celles en lien avec les responsabilités des usagers ;
- une plainte était plutôt une liste de suggestions pour améliorer certains des services offerts par BAnQ.

## Utilisation des ressources

### Ressources informationnelles

**TABLEAU C – DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2017-2018**

<b>Catégories de coûts</b>	<b>Investissements prévus</b> (en milliers de dollars)	<b>Investissements réels</b> (en milliers de dollars)	<b>Dépenses prévues</b> (en milliers de dollars)	<b>Dépenses réelles</b> (en milliers de dollars)
Activités d'encadrement <sup>1</sup>	0	0	674,2	650,2
Activités de continuité <sup>2</sup>	435,0	392,3	4 418,4	4 111,1
Projets <sup>3</sup>	6 000,0	4 314,5	0	0
<b>Total</b>	<b>6 435,0</b>	<b>4 706,8</b>	<b>5 092,6</b>	<b>4 761,3</b>

1. Les dépenses pour l'ensemble des activités d'encadrement ont été plus basses que les prévisions parce que certains postes n'ont été occupés qu'une partie de l'année (ex. : agent de secrétariat).

2. Les dépenses réelles ont été plus basses que prévu parce que BAnQ a mis fin à certains contrats de services et a opté pour une plus grande utilisation des ressources internes pour des projets. Le soutien de certains volets du programme de sécurité n'était pas encore en place.

3. L'écart entre les investissements réels et les investissements prévus a été causé principalement par le retard d'appels d'offres pour l'acquisition de matériel (téléphonie, solution de sauvegarde, stockage primaire) et pour des ressources professionnelles externes à BAnQ possédant l'expertise nécessaire à la réalisation de certains projets.

**TABLEAU D – LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2017-2018**

<b>Liste des projets</b>	<b>Avancement (%)</b>
Refonte de Pistard	67
Évolution de Pivotal	100
BAnQ numérique (phase 2)	92
Mise à niveau de InMedia et PortFolio	90
Programme de sécurité (surveillance, équipement, antivirus, etc.)	9
Remplacement du système de téléphonie	50
Mise à niveau et installation d'Oracle 12C	92
Remplacement du système de sauvegarde	99

**TABLEAU E – LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DES RESSOURCES AFFECTÉES EN 2017-2018**

Liste des projets	Ressources humaines prévues <sup>1</sup> (en milliers de dollars)	Ressources humaines utilisées <sup>1</sup> (en milliers de dollars)	Ressources financières prévues <sup>2</sup> (en milliers de dollars)	Ressources financières utilisées <sup>2</sup> (en milliers de dollars)	Explication sommaire des écarts et notes
Refonte de Pistard	780	656,62	480	401,11	Un consultant expert en expérience utilisateur a quitté le projet et n'a pas été remplacé.
Évolution de Pivotal	63	68,32	50	44,25	Le projet a été finalisé avec l'utilisation de plus de ressources internes que prévu.
BAnQ numérique, phase 2	525 <sup>3</sup>	545,22 <sup>4</sup>	40 <sup>4</sup>	0,00	L'ajout de ressources internes a permis de mettre en œuvre certaines fonctionnalités supplémentaires plus tôt que prévu.
Mise à niveau de InMedia et PortFolio	90	142,32	125	79,08	La qualité du produit du fournisseur n'était pas assez élevée, ce qui a occasionné une utilisation des ressources internes supérieure à la planification.
Programme de sécurité [surveillance, équipement, antivirus, etc.]	80	2,21	120	13,13	Les ressources nécessaires n'étant pas disponibles, le projet n'a pu démarrer à temps.
Remplacement du système de téléphonie	80	65,53	670	182,55	L'appel d'offres a pris du retard. Une partie du matériel a été livrée à temps.
Mise à niveau et installation d'Oracle 12C	82	44,89	55	54,07	Le spécialiste en base de données a été moins impliqué que prévu.
Remplacement du système de sauvegarde	60	65,11	670	671,86	Les dépenses ont dépassé légèrement les prévisions à cause de problèmes techniques.
<b>Total</b>	<b>1 760,00</b>	<b>1 590,22</b>	<b>2 210</b>	<b>1 446,05</b>	

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

3. Ce projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ).

4. Montant correspondant à la contribution du PCNQ pour la période donnée. Le financement est calculé sur une base de 5 ans; les surplus d'une année sont reportés à l'année suivante.

## Ressources humaines

### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

**TABLEAU F – EFFECTIF AU 31 MARS 2018 (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)**

Secteurs d'activité	2018	2017
Personnel d'encadrement	40	44
Professionnels et conseillers en ressources humaines	226	236
Employés de soutien	430	458
<b>Total</b>	<b>696<sup>1</sup></b>	<b>738<sup>1</sup></b>

1. Inclut 64 employés surnuméraires en 2017 et 52 en 2018.

**TABLEAU G – HEURES RÉMUNÉRÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ<sup>1</sup>**

Secteurs d'activité	2017-2018	2016-2017
Personnel d'encadrement	73 710	71 973
Professionnels et conseillers en ressources humaines	381 904	384 843
Employés de soutien	697 436	717 203
<b>Total en heures rémunérées<sup>2</sup></b>	<b>1 153 050</b>	<b>1 174 019</b>
<b>Total en ETC transposés<sup>3</sup></b> [total heures rémunérées / 1 826,3 h]	<b>631,35</b>	<b>642,84</b>

1. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 (C.T. 216343) concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.
2. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
3. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

**TABLEAU H – TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT<sup>1</sup>**

	2017-2018	2016-2017
Taux de roulement	4,88 %	4,98 %

1. Données comprenant les départs volontaires et les congédiements.

**FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL****TABLEAU I – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION<sup>1</sup>**

Champs d'activité	2017	2016
Proportion de la masse salariale	1,19 %	1,25 %
Nombre moyen de jours de formation par personne qui a reçu une formation	1,81	2,84
Somme allouée par personne qui a reçu une formation	195,66 \$	171,17 \$

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

## Mesures de réduction des dépenses

BAnQ exerce les mesures de contrôle des dépenses dictées par le Conseil du trésor pour les organismes autres que budgétaires. Au cours de l'année 2017-2018, BAnQ a limité ses dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement les dépenses de fonction de son personnel d'encadrement et de sa haute direction, ainsi que les dépenses relatives à la publicité et aux déplacements au Québec et hors Québec.

## Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

### Contrats de services

**TABLEAU J – CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS CONCLUS EN 2017-2018**

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique <sup>1</sup>	0	–
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	76	15 010 237 \$
<b>Total des contrats de services</b>	<b>76</b>	<b>15 010 237 \$</b>

1. Toute personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

### Gestion et contrôle des effectifs

**TABLEAU K – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN 2017-2018**

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 h	Nombre d'employés rémunérés au 31 mars 2018 <sup>1</sup>
Personnel d'encadrement	73 710	0	73 710	40,36	40
Personnel professionnel	379 948	1 956	381 904	209,11	219
Personnel de bureau, technicien et assimilé	669 246	6 027	675 273	369,75	406
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	21 973	190	22 163	12,14	10
Étudiants et stagiaires <sup>2</sup>	7 431	99	7 530	4,12	0
<b>Total des heures</b>	<b>1 152 308</b>	<b>8 272</b>	<b>1 160 580</b>		
<b>Total en ETC transposés [Total des heures / 1 826,3 h]</b>	<b>630,95</b>	<b>4,52</b>	<b>635,48</b>		

1. Chiffres calculés selon le nombre de dépôts bancaires.

2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les tableaux F et G.

## Allègement réglementaire et administratif

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État [RLRQ, c. G-1.02] et à la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec [RLRQ, c. B-1.2], le conseil d'administration a procédé à la refonte du corpus réglementaire de BANQ. Le 28 juin 2017, le conseil révisait certaines dispositions des Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ, incluant la Politique de gestion contractuelle et financière de BANQ ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de BANQ, pour les arrimer notamment à la nouvelle structure de gestion. Le secrétariat général est actuellement à préparer un projet de refonte des politiques concernant les ressources humaines. Celui-ci devrait être étudié au cours de l'année 2018-2019 par le comité des ressources humaines.

De plus, tel qu'indiqué dans la section « Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration » du présent rapport, le comité permanent sur la Politique linguistique de BANQ s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2017-2018. Le comité a notamment révisé la politique linguistique de l'institution, dont la version en vigueur a été adoptée en juin 2013 par le conseil d'administration, afin de la mettre à jour et de tenir compte de nouvelles réalités telles que les médias sociaux.

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1<sup>er</sup> mai 2017, aucune divulgation n'a été reçue par la responsable du suivi des divulgations au 31 mars 2018.

## Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BANQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016 et mis à jour en 2017 [reproduit à l'annexe 2]. En 2017-2018, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

## Politique de financement des services publics

**TABLEAU L – POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2018**

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
<b>Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>							
Abonnement	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	2 375 \$	314 \$	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	2 642 \$	1 761 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	1 590 \$	1 291 \$	100 %	100 %
<b>Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales</b>							
Impression et reproduction	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	169 356 \$	156 398 \$	108 %	110 %
<b>Direction du développement des affaires et de la commercialisation</b>							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	4 200 \$	3 061 \$	137 %	100 %
Stationnement <sup>1</sup>	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	1 302 777 \$	754 328 \$	173 %	145 %
Location de salles <sup>2</sup>	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	299 169 \$	183 133 \$	163 %	75 %
<b>Direction des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique et Direction de l'éducation et de la programmation</b>							
Publications	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	1 837 \$	2 041 \$	90 %	100 %
<b>Direction de l'éducation et de la programmation</b>							
Camp de jour	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	19 064 \$	92 594 \$	21 %	20 %
Billetterie <sup>3</sup>	Valeur marchande	28 juin 2017	Fixation	7 831 \$	27 294 \$	29 %	20 %
<b>Total</b>				<b>1 810 841 \$</b>	<b>1 222 215 \$</b>		

**Revenus provenant d'une autre source que la tarification**

Amendes	803 104 \$
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)	179 225 \$
Prêt de services <sup>4</sup>	72 057 \$
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel)	471 923 \$
<b>Total des autres revenus</b>	<b>3 337 150 \$</b>

**Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être**

Aucun

Justification du niveau de financement visé :

1. Le niveau de financement est passé de 237 % en 2016-2017 à 173 % en 2017-2018 parce qu'en 2017-2018 des travaux importants ont dû être effectués au stationnement.
2. Le niveau de financement est passé de 191 % en 2016-2017 à 163 % en 2017-2018 parce qu'il y a eu moins de tournages de films.
3. Le niveau de financement est passé de 340 % en 2016-2017 à 29 % en 2017-2018 parce que l'exposition *La bibliothèque, la nuit* avait donné lieu à une tarification à l'entrée en 2016-2017.
4. Ce revenu est annulé par une dépense salariale de valeur équivalente.

## Développement durable

### Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Par la mise en œuvre de son deuxième plan d'action quinquennal, BAnQ affirme son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 adoptée par le gouvernement du Québec à l'automne 2015. Conçu avec l'apport de toutes les unités administratives, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration de BAnQ en mars 2016. BAnQ présente ici le deuxième bilan de son plan d'action. Les résultats se rapportent aux cibles des indicateurs.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	Nombre de campagnes de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation par année
		Nombre de fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique
		Pourcentage d'implantation du programme de gestion intégrée des documents	100 % du personnel dans les unités administratives visées par la gestion intégrée des documents

**Résultats de l'année**

En 2017-2018, BAnQ a poursuivi ses actions au quotidien afin de réduire la consommation de papier et d'optimiser la gestion de ses matières résiduelles dans ses activités courantes.

En mars 2018, BAnQ a interpellé l'ensemble de ses employés lors d'une campagne de sensibilisation, « BAnQ, championne de la réutilisation! ».

Les actions de BAnQ se traduisent également par l'adhésion de 131 fournisseurs, au lieu des 100 visés, au système de dépôt bancaire numérique.

L'implantation du programme de gestion intégrée des documents (GID) a connu en 2017-2018 un ralentissement dû à un manque d'effectifs. La situation devrait se régulariser en 2018-2019.

En accord avec l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ces actions contribuent à la réalisation d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles de BAnQ.

ACTION	INDICATEUR	CIBLE
2. Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de mesures incitatives	Au moins 1 mesure incitative ou de valorisation par année

**Résultats de l'année**

En 2017-2018, dans le cadre de sa contribution à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés, BAnQ a conclu une entente avec Téo Taxi, une compagnie qui offre un service de taxi entièrement électrique, afin d'inciter les employés se déplaçant dans le cadre de leurs fonctions dans la région montréalaise à adopter un mode de transport écoresponsable. L'utilisation de l'application mobile et du compte affaires en ligne permet une gestion simple et efficace des suivis comptables tout en éliminant les reçus papier.

BAnQ a également procédé au remplacement de l'un des véhicules de sa flotte par un véhicule hybride.

Ces pratiques écoresponsables témoignent de la contribution de BAnQ au résultat 2 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010 ».

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>3.</b> <b>Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable</b>	Pourcentage des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	75 % des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV
	Pourcentage des projets d'exposition où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des projets d'exposition valorisant l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation

**Résultats de l'année**

Un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV est intégré dans tous les appels d'offres relatifs aux projets de construction, de rénovation et d'aménagement.

De plus, tous les projets d'exposition de BANQ ont intégré l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation. BANQ s'est ainsi assurée de la réutilisation de matériaux d'emballage muséologique pour le transport des expositions, de la récupération de plusieurs éléments d'ancien mobilier et de matériel de décor, de rangement et de transport afin d'en fabriquer d'autres, de la réutilisation des tablettes numériques et du matériel audiovisuel lors des expositions, ainsi que du recyclage systématique des produits électroniques et informatiques non fonctionnels.

En cohérence avec le résultat 5 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable », les résultats de l'action 3 attestent la contribution directe de BANQ.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>4.</b> <b>Augmenter les acquisitions écoresponsables</b>	Nombre de mesures administratives favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	Au moins 2 mesures favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables
	Nombre de formations suivies	Au moins 1 formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité

**Résultats de l'année**

Pour concourir au respect de la Loi sur le développement durable et assurer la réalisation de son Plan d'action de développement durable en matière d'approvisionnement, BANQ a procédé à l'élaboration d'une politique d'acquisition de biens écoresponsables.

Le projet de politique est actuellement à l'étude au Bureau de direction de BANQ.

L'institution n'a cependant pas attendu la mise en application de cette politique pour prendre des mesures concrètes en matière d'achat écoresponsable : elle a déjà intégré des clauses environnementales spécifiques à ses appels d'offres d'approvisionnement.

Au cours de l'exercice 2017-2018, un membre de la haute direction de BANQ a participé à une table de concertation ministérielle sur le développement durable.

Avec ces actions significatives, BANQ contribue à l'atteinte du résultat 8 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>5.</b> <b>Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique</b>	Nombre de pratiques de gestion écoresponsable de l'environnement informatique	1 bonne pratique d'ici 2020
	Proportion des appareils constituant le parc d'impression de l'organisme qui répondent à un modèle de gestion écoresponsable	75 % des imprimantes et appareils multifonctions du parc d'impression de BAnQ d'ici 2020

**Résultats de l'année**

D'ici 2020, BAnQ installera un système de gestion automatisée de l'alimentation électrique sur 75 % des micro-ordinateurs de table de son parc informatique. Les résultats de la preuve de concept et des tests préliminaires de viabilité de la solution proposée ont été concluants en 2016-2017.

Le déploiement de la solution prévu en 2017-2018 à 20 % du parc informatique a été reporté.

La démarche environnementale amorcée par BAnQ en 2016-2017 visant son parc d'impression suit son cours : 78 sur les 120 imprimantes et appareils multifonctions désignés répondent dorénavant aux critères de son modèle de gestion écoresponsable, qui comprend l'impression recto verso par défaut, la gestion de l'alimentation électrique (mode veille ou arrêt automatique) et l'impression en noir et blanc par défaut sur les appareils couleur, soit 65 % au lieu des 55 % prévus.

Une étude pour une éventuelle rationalisation du nombre d'équipements d'impression visant la réduction de la quantité d'imprimantes de proximité en faveur d'équipements multifonctions centraux a été enclenchée en 2017-2018.

De plus, une politique concernant l'impression par les employés de BAnQ a été écrite et sera instaurée en 2018-2019. Cette politique comprend et met en valeur toutes les bonnes pratiques écoresponsables concernant les appareils d'impression.

Les actions réalisées par BAnQ pour améliorer la gestion écoresponsable de son parc et de son environnement informatiques participent à l'atteinte du résultat 6 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>1.2.</b> <b>Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>	<b>6.</b> <b>Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux</b>	Nombre de programmes et de projets évalués selon les principes de développement durable	Au moins 1 programme ou projet par année

**Résultats de l'année**

BAnQ a le souci constant de prendre en compte les principes de développement durable dans chacun des projets et processus qu'elle met sur pied ou qu'elle révisé. Il s'agit d'une démarche bien intégrée au sein de l'institution.

Au cours de l'exercice 2017-2018, BAnQ a continué son action relativement à la collecte de contenants consignés auprès de ses employés, et ce, en collaboration avec un organisme d'insertion sociale agréé et recommandé par Recyc-Québec.

BAnQ assure par ailleurs une veille quant aux formations offertes sur le développement durable.

Les résultats de l'action 6 visent à renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics, comme l'énonce l'objectif 1.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable. La protection de l'environnement, l'équité et la solidarité sociale ont continué d'être au cœur des actions réalisées par BAnQ en 2017-2018.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>1.4.</b> Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	<b>7.</b> S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	Au moins 1 campagne de sensibilisation dans les espaces publics de BAnQ

**Résultats de l'année**

En 2017-2018, une nouvelle clause visant la promotion du développement durable a été ajoutée dans tous les contrats de location des salles de BAnQ.

De plus, une clause a été ajoutée dans tous les bons de commande de BAnQ avisant les contractants que BAnQ a adopté un Plan d'action de développement durable.

Ces gestes sont en lien avec le résultat 2 de l'objectif 1.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique ».

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>1.5.</b> Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	<b>8.</b> Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Nombre de projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois	Au moins 12 projets par année dans les édifices de BAnQ 1 exposition mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois
		Nombre de consultations de documents numériques	Hausse de 1,85 % du nombre de consultations de documents
		Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Augmentation de 2 % par année du nombre de documents en ligne

**Résultats de l'année**

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois, en 2017-2018, BAnQ a réalisé plusieurs actions :

- Mise en ligne sur Flickr de nouveaux albums de photos :
  - Habiller le théâtre
  - Le magasin général
  - La pêche
  - Saint-Jean-Baptiste
  - L'été à la plage...
  - Les travaux de la ferme
  - École et éducation
  - Déguisements
  - Avant le CHUM
  - Chapeaux!
  - « La guerre, la guerre... »
  - Dans la cuisine
  - Carnaval, carnaval...
- En collaboration avec Wikimedia Canada, BAnQ a offert de nouvelles activités à ses usagers :
  - *Jeudi, c'est Wiki à Québec!*
  - Wiki Commons : Projet Livernois
- Mon cœur est Montréal – 41 vies à découvrir* : une exposition conçue et réalisée par BAnQ pour souligner le 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole, traçant, à l'aide de documents d'archives et des collections patrimoniales de BAnQ, le portrait d'hommes et de femmes qui ont façonné cette ville, de Jeanne Mance (1606-1673) à François Barbeau (1921-2016).

En ce qui concerne les consultations de documents numériques, en 2017-2018, il y en a eu 10 825 568 pour les collections patrimoniales et 6 304 263 pour la Collection universelle.

Avec un total de 17 129 831 consultations de documents numériques, BAnQ dépasse la cible pour 2020.

Pour une deuxième année consécutive, le nombre de documents numérisés des collections patrimoniales mis en ligne a été très important. En effet, le nombre de fichiers disponibles en ligne a atteint 16 962 199 en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 2016-2017 au lieu des 2 % visés. BAnQ dépasse ainsi la cible pour 2020.

Les résultats de l'action 8 sont liés à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable : ils facilitent l'accès et la participation à la vie culturelle pour les citoyens.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>9.</b> <b>Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle</b>	Nombre d'activités gratuites par année [pour les adultes et pour les jeunes]	65 activités gratuites par année, tous publics confondus
	Nombre d'entrées dans les aires publiques	Augmentation de 1 % de la fréquentation des espaces publics au terme de deux ans
	Nombre de nouveaux abonnés	Augmentation annuelle de 1 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance

**Résultats de l'année**

En 2017-2018, BAnQ a offert au grand public et aux établissements scolaires plus d'activités que les 65 prévues, soit un total de 105 activités, dont des expositions, des ateliers et des conférences.

Le nombre d'entrées dans les aires publiques s'élève à 2 386 677, pour une croissance de 0,9 % par rapport à l'année précédente.

Quant au nombre de nouveaux abonnés aux services de BAnQ, on note une diminution de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Il est possible que l'augmentation de la limite de documents empruntables de 15 à 25 ait eu pour conséquence la réduction du nombre d'abonnements nécessaires pour une même famille.

Les résultats de l'action 9 contribuent au chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement et spécifiquement à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ».

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>10.</b> <b>Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale</b>	Nombre d'activités en partenariat au Québec ou au Canada	3 activités en partenariat d'ici 2020
	Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises	Obtention de l'adhésion de la majorité des membres de la Table de concertation des bibliothèques québécoises à la Déclaration des bibliothèques québécoises

**Résultats de l'année**

En 2017-2018, afin d'offrir aux citoyens du Québec la possibilité de participer à une vie culturelle accessible, BAnQ a poursuivi ses actions pour l'organisation et la diffusion de diverses activités, événements artistiques et culturels en partenariat :

- Convention de partenariat pour l'événement *Bruxelles célèbre le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal*, qui consistait en la projection d'une vidéo interactive inédite basée sur le chef-d'œuvre *La chute des anges rebelles* de Pieter Bruegel l'Ancien.
- Portraits de/of Montréal – Convention de partenariat pour la présentation d'une « Bibliothèque vivante » à la Grande Bibliothèque les 14 et 28 février, et les 14 et 28 mars 2018.
- Une école montréalaise pour tous – Convention de partenariat pour la conception de six activités éducatives pour les élèves du primaire, afin d'explorer et de soutenir la littératie numérique et la pensée critique.
- Festival Art Souterrain – Convention de partenariat pour l'exposition *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé*.

Les résultats de l'action 10 contribuent à l'atteinte de l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, puisqu'ils favorisent l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle, renforcent l'identité culturelle et participent ainsi au développement social et économique de la communauté.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>1.5.</b> <b>Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</b>	<b>11.</b> <b>Valoriser la culture par le développement de relations de partenariat</b>	Nombre de projets de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux	5 projets de partenariat d'ici 2020
et <b>1.6.</b> <b>Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</b>			

**Résultats de l'année**

Conformément à son Plan d'action de développement durable relativement à la valorisation de la culture par le développement de relations de partenariat, BAnQ a signé en 2017-2018 quatre ententes de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux :

- 1<sup>er</sup> avril 2017 : Entente de partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada (BAC) visant à fournir des services de catalogage avant publication (CIP) aux éditeurs de langue française du Québec.
- 21 mai 2017 : Entente-cadre de collaboration avec BAC.
- 17 juillet 2017 : Convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications pour la planification et la réalisation des mesures 4, 39, 57 et 58 du Plan culturel numérique du Québec.
- 5 septembre 2017 : Convention de contribution financière de la Ville de Montréal pour la réalisation des mesures 6 et 59 du Plan culturel numérique du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Les résultats de l'action 11 sont associés à l'objectif 1.5, « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial », et à l'objectif 1.6, « Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie ».

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>4.2.</b> <b>Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</b>	<b>12.</b> <b>Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec</b>	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat avec un organisme communautaire par année

**Résultats de l'année**

Dans le cadre de projets de partenariat avec des organismes communautaires, les 8 janvier, 5 février et 5 mars 2018, une vingtaine d'agents de sécurité de BANQ ont bénéficié des formations suivantes :

- Cactus et Spectre de rue : le matériel et les enjeux de la consommation ;
- Accueil Bonneau : démystifier l'itinérance au masculin ;
- La rue des Femmes : démystifier l'itinérance au féminin.

En s'associant à ces organismes communautaires, BANQ favorise le soutien, l'autonomie et l'inclusion sociale et professionnelle des individus profitant des services offerts.

Les résultats de l'action 12 sont liés à l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ».

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
<b>4.3.</b> <b>Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</b>	<b>13.</b> <b>Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture</b>	Nombre de projets destinés spécialement aux gens défavorisés  Nombre d'activités proposées spécialement aux populations itinérantes et en situation précaire	Au moins 1 projet par année  Au moins 2 activités par année

**Résultats de l'année**

Dans le cadre de la mise en place de projets destinés spécialement aux gens défavorisés, grâce à trois partenaires (la Fondation du Dr Julien, la Corporation d'habitation Jeanne-Mance et la Fondation de BANQ), BANQ a établi un plan d'accessibilité permettant à 50 jeunes provenant de milieux défavorisés de participer au Camp de jour de BANQ.

Lors d'une exposition d'archives à l'Atrium de BANQ Vieux-Montréal réalisée en collaboration avec des participants du Projet LOVE, des jeunes ont présenté leurs œuvres inspirées par des documents d'archives de BANQ, témoignant de leur expérience de vie tout en révélant le monde auquel ils aspirent.

BAnQ a également organisé une panoplie d'activités destinées spécifiquement aux populations itinérantes et précaires :

**1- Ateliers photographiques – Exposition *Vues de la rue***

En cocréation avec des participants en situation d'exclusion sociale et avec la collaboration de l'Accueil Bonneau, de La rue des Femmes, de L'itinéraire et du Musée McCord, mise sur pied d'un cycle d'ateliers de médiation sociale axés sur la photographie et la narration numérique. Ces ateliers inspirés par les archives de BAnQ ont culminé en une exposition à l'Atrium de BAnQ Vieux-Montréal à l'automne 2017, *Vues de la rue*.

**2- Exposition *Vues de la rue***

Une tribune de BAnQ offerte à des citoyens qui vivent diverses formes d'exclusion sociale à Montréal. Les participants, qui ont vécu dans la rue ou en situation de grande précarité, ont été invités à faire valoir leurs points de vue sur la ville et son histoire.

**3- Poésie libre-service – Atelier de poésie pour tous**

Distribution de haïkus par les poètes de *L'itinéraire* qui ont participé à l'installation *Poème d'un jour*. Lecture publique avec Chloé Sainte-Marie, Jonathan Lamy, Jeanne Painchaud et les poètes de *L'itinéraire*.

**4- Projet pilote d'aménagement paysager d'un lot dans le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque**

En septembre 2017, les jeunes du programme Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) de l'organisme Spectre de rue ont réaménagé un lot du Jardin d'art. Au-delà du simple jardinage, ce projet de médiation visait l'inclusion sociale de jeunes de 16 à 30 ans avec pour outils l'horticulture et l'agriculture urbaine.

**5- Conférence *Métier : camelot et ambassadeur de l'inclusion***

Des camelots mentors de *L'itinéraire* ont démystifié leur travail dans notre société en parlant du rôle d'ambassadeurs de l'inclusion qu'ils jouent aujourd'hui à Montréal, abordant leurs parcours de vie, leurs échanges avec les citoyens et leurs articles et récits de vie touchants et percutants publiés dans le magazine *L'itinéraire*.

**6- Bibliothèque vivante : *Tourner la page pour entendre***

Des membres de diverses communautés culturelles montréalaises se sont transformés en « livres humains » pour se raconter. Ces échanges intimistes avec le public ont offert une belle occasion de combattre les préjugés, de briser les stéréotypes et de construire des ponts entre les cultures.

**7- La ruche de poésie et la Francofête 2018**

À l'occasion de la 22<sup>e</sup> Francofête qui s'est déroulée partout au Québec du 12 au 25 mars 2018, BAnQ a essaimé dans le hall de la Grande Bibliothèque afin d'ouvrir la création poétique à tous. *La ruche de poésie* était menée par les poètes-médiateurs de La poésie partout et des camelots de *L'itinéraire*. Dans un esprit de mixité sociale, elle accueillait toute personne désirent s'initier à la création littéraire ou développer ses talents dans le domaine.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>5.1.</b> Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	<b>14.</b> Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités offertes aux employés relativement aux saines habitudes de vie	Au moins 1 activité offerte aux employés par année

**Résultats de l'année**

Pour offrir un environnement de travail favorable à la santé et inciter ses employés à adopter de saines habitudes de vie, BAnQ a mis sur pied des cours de Pilates et de conditionnement physique et assure, en continu, la diffusion de capsules du Programme d'aide aux employés.

Les résultats de l'action 14 sont associés au premier résultat visé par l'objectif 5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
<b>5.2.</b> <b>Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</b>	<b>15.</b> <b>Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail</b>	Nombre de nouvelles mesures mises en place pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Au moins 5 nouvelles mesures de promotion de la prévention et de la sécurité en milieu de travail mises en place d'ici 2020

#### Résultats de l'année

Afin de promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail, BANQ a instauré de nouvelles mesures en 2017-2018.

L'institution a offert gratuitement à ses employés des séances de vaccination contre l'influenza saisonnière.

Une campagne de prévention a également été diffusée à l'interne dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du suicide.

De plus, différentes formations ont été offertes à certains employés dans le cadre de leurs fonctions :

- formation des membres du comité de santé et de sécurité au travail ;
- formation sur les situations d'urgence ;
- formation de secourisme en milieu de travail ;
- formation pour les caristes sur la conduite de chariots élévateurs.

Les résultats de l'action 15 sont associés au premier résultat de l'objectif 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui consiste à « mettre de l'avant des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation ».

## Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le comité permanent sur la Politique linguistique de BANQ s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2017-2018. Le comité a notamment révisé la Politique linguistique de l'institution, dont la version en vigueur a été adoptée en juin 2013 par le conseil d'administration.

Une nouvelle mandataire a été nommée en juin 2017 : Geneviève Rossier, directrice des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique.

Pendant la Francofête organisée par l'Office québécois de la langue française, qui a eu lieu du 12 au 25 mars 2018, BANQ a diffusé dans son intranet six capsules d'information visant à faire connaître au personnel la Politique linguistique de BANQ ainsi qu'à promouvoir l'utilisation d'une langue française de qualité.

## Gouvernance des sociétés d'État

### Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BANQ a tenu sept réunions dont trois par conférence électronique cette année. Outre ses affaires courantes, soit l'adoption du budget annuel, du plan de maintien des actifs, du plan d'action annuel et du rapport annuel, le conseil a été saisi dans la dernière année d'importants dossiers.

Au départ de la présidente-directrice générale de BANQ, en mai 2017, conformément aux règles de gouvernance de BANQ, le conseil a proposé au ministère de la Culture et des Communications que la secrétaire générale de BANQ, M<sup>e</sup> Geneviève Pichet, assume les fonctions de présidente-directrice générale par intérim jusqu'à l'entrée en fonction du prochain titulaire du poste. Le conseil a retenu une firme de recherche de cadres pour pourvoir le poste et a formé un comité de recrutement.

À la suite du dépôt du budget du Québec en avril 2017, BANQ a adopté diverses mesures structurantes dont la réduction des budgets d'opération de toutes les unités administratives et l'optimisation de l'organigramme.

Le conseil a suivi de façon soutenue le projet de transformation de la bibliothèque Saint-Sulpice. À la suite d'un concours d'architecture pluridisciplinaire, il a octroyé au consortium in situ + DMA le contrat pour les services professionnels requis en architecture pour assurer la conception du projet, l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux. Le conseil a également, à la suite d'un appel d'offres public, octroyé un contrat de gérance de construction à la firme Macogep, dont le mandat est d'assurer une surveillance serrée du respect du budget et de l'échéancier. À chaque réunion, un rapport sur les récents développements du projet ainsi que l'évolution du budget et des engagements est déposé au conseil. BANQ a également mis sur pied un comité de programmation

et de financement en collaboration avec la Fondation de BAnQ, lequel fait un rapport trimestriel au conseil sur l'évolution de cet aspect du projet. Enfin, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et les processus, la direction du projet a été confiée à la Direction générale de la Grande Bibliothèque.

La Loi sur les archives ayant plus de 30 ans, le conseil a étudié des propositions de révision de la loi afin de tenir compte notamment du cadre juridique des technologies de l'information au regard des nouveaux supports d'information. Il a appuyé la démarche et autorisé la direction à travailler de concert avec le ministère de la Culture et des Communications en offrant de partager toute documentation utile à l'évaluation de ce dossier.

Le conseil a de plus approuvé le projet de mise sur pied d'un Centre gouvernemental de préservation numérique et mandaté la direction de BAnQ afin qu'elle entreprenne toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour présenter le projet.

Le conseil a aussi approuvé le projet de mise sur pied du Centre de conservation des collections de Montréal et demandé au gouvernement d'autoriser BAnQ à construire ledit centre sur le terrain adjacent à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie, rue Holt, à Montréal. Le dossier chemine et BAnQ travaille étroitement avec le Ministère et la Société québécoise des infrastructures.

Par ailleurs, le conseil a appuyé le projet d'aménagement pour la construction à la Grande Bibliothèque d'une boutique où seront offerts des produits inspirés d'images et de cartes anciennes mettant en valeur les collections de BAnQ, la première collection étant élaborée sous la direction artistique du designer québécois Jean-Claude Poitras.

Enfin, le conseil a adopté la procédure de mise en œuvre de l'appel de candidatures pour former le comité des usagers et il a mandaté le comité *ad hoc* sur les usagers à cette fin. À la suite de la recommandation du comité *ad hoc*, au terme du processus, le comité des usagers a été formé par résolution du conseil le 26 février 2018.

### Renseignements concernant le fonctionnement des comités

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci.

---

#### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants. Il a tenu deux réunions cette année. Il a revu son plan de travail en ce qui concerne la révision du corpus réglementaire et proposé des modifications aux Règles

de gouvernance et de régie interne ainsi qu'au Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants notamment pour tenir compte du nouvel organigramme de BAnQ et pour permettre à des administrateurs non indépendants de participer à titre d'observateurs aux discussions des comités statutaires de façon ponctuelle, de manière que le conseil puisse bénéficier de toute l'expertise de ses membres. Le comité a également élaboré un formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil qui a été soumis à celui-ci. Le comité a aussi discuté de formation continue. À ce chapitre, il a proposé aux membres du conseil, sur recommandation du comité de vérification et des finances, une formation en cybersécurité, laquelle sera donnée aux membres du conseil en juin 2018. Enfin, le comité a révisé la procédure d'appel de candidatures pour former le comité des usagers afin que le comité *ad hoc* puisse procéder au recrutement des cinq membres à être nommés par le conseil. Toutes les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique à cet effet ont été entérinées par le conseil.

#### Composition du comité de gouvernance et d'éthique au 31 mars 2018

**M<sup>e</sup> Kadiatou Sow**, présidente  
**Loubna Ghaoui**  
**Joëlle Thivierge**

---

#### COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES FINANCES

Le comité de vérification et des finances est formé de trois membres indépendants dont un ayant un titre professionnel comptable reconnu. Le comité a tenu cinq réunions. Conformément à son mandat, il a analysé le projet de budget annuel et examiné les états financiers avec le vérificateur externe nommé par le gouvernement pour en recommander l'adoption au conseil d'administration. À chaque séance, il a assuré le suivi du budget. Il a de plus approuvé le plan annuel de vérification interne et veillé à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. Il a effectué la surveillance de l'environnement de contrôle et de la gestion des risques. Enfin, la directrice de la vérification interne participe à toutes les réunions du comité ; elle relève du président du comité.

#### Composition du comité de vérification et des finances au 31 mars 2018

**Michel Hamelin**, président  
**Richard Dumont**  
**Theresa Rowat**

---

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est composé de trois administrateurs indépendants. Il a notamment le mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général de BAnQ, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de faire des recommandations au conseil concernant sa rémunération, à l'intérieur des paramètres fixés par le gouvernement. Le comité a tenu trois réunions cette année. Le poste de président-directeur général étant à pourvoir, le comité a élaboré le profil de compétence lié à ce poste et participé à l'exercice de recrutement. Au 31 mars 2018, le processus est toujours en cours<sup>1</sup>.

### Composition du comité des ressources humaines au 31 mars 2018

**Gaston Bellemare**, président  
**Jane Everett**  
**André Gareau**

---

## COMITÉ AD HOC SUR LES USAGERS

Le comité *ad hoc* sur les usagers se compose d'un membre du comité de gouvernance et d'éthique, du représentant des usagers en fonction et de la directrice générale de la Grande Bibliothèque. Le comité *ad hoc* s'est réuni à deux reprises afin de procéder au recrutement des cinq membres externes devant former le comité des usagers. Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, BAnQ a publié l'appel de candidatures. Au terme des 50 jours de l'appel de candidatures, 136 dossiers complets avaient été reçus. Parmi ces candidatures, 131 se sont avérées admissibles au regard des critères établis dans la Procédure de nomination des membres externes du comité des usagers de BAnQ.

Selon cette procédure, le comité *ad hoc* devait tenir compte lors de l'étude des candidatures de la diversité des publics de BAnQ pour s'assurer d'une bonne représentation des abonnés au sein du comité. Par ailleurs, pour chaque candidat, le comité *ad hoc* devait évaluer sa connaissance des missions de BAnQ et sa capacité à contribuer efficacement à la réalisation du mandat du comité des usagers de BAnQ. Le comité *ad hoc* s'est réuni pour une journée d'étude des candidatures le 26 janvier 2018. Il a porté une attention particulière aux professions des candidats, avec un souci de parité hommes-femmes. Il n'a pu toutefois assurer la représentation régionale étant donné la forte proportion de candidats habitant la région de Montréal et ses environs.

---

1. Entre la rédaction de ce contenu le 31 mars 2018 et la publication de ce rapport annuel d'activités, M. Jean-Louis Roy a été nommé président-directeur général de BAnQ.

Le 26 février 2018, le comité *ad hoc* a recommandé au conseil la nomination des cinq membres externes du comité des usagers.

### Composition du comité *ad hoc* sur les usagers au 31 mars 2018

**Joëlle Thivierge**, présidente  
**Yvan Lamonde**, représentant des usagers désigné  
**Danielle Chagnon**, directrice générale de la Grande Bibliothèque

---

## COMITÉ DES USAGERS

Le comité des usagers se compose de sept membres comme suit : un administrateur, cinq membres externes au conseil représentant la diversité des publics de BAnQ, dont le membre usager de BAnQ nommé par le gouvernement, et un membre du personnel de BAnQ. Parmi les cinq membres externes, le comité doit inclure deux personnes en situation de handicap, par exemple une déficience perceptuelle ou des limitations fonctionnelles ou relatives à l'accessibilité ou aux technologies de l'information.

Le comité des usagers détermine, parmi ses membres externes, le membre usager de BAnQ qui devrait selon lui être nommé par le gouvernement au conseil d'administration, et il requiert du conseil d'adopter une résolution demandant au gouvernement de procéder à la nomination du membre usager de BAnQ, et ce, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Le comité des usagers a également pour mandat d'analyser et réviser annuellement et de proposer au conseil, si le contexte le requiert, des modifications aux règlements et politiques concernant principalement et directement les usagers de BAnQ, à savoir : a) le processus de nomination des membres externes du comité des usagers ; b) le Code des responsabilités des usagers et les règlements afférents ; c) les politiques et règlements visant la gestion des plaintes et commentaires des usagers et le Protecteur des usagers. Il peut aussi se voir confier tout autre mandat par le conseil.

Le comité s'est réuni une première fois le 12 mars 2018 et a déterminé, parmi les cinq membres externes, le candidat qu'il suggérerait de nommer à titre de représentant des usagers au conseil d'administration.

### Composition du comité des usagers au 31 mars 2018

**Joëlle Thivierge**, administratrice  
**Danielle Chagnon**, directrice générale de la Grande Bibliothèque

#### Membres externes

**Huguette Allard**, consultante en planification stratégique et en éthique appliquée

**Charlotte Boixel**, commis divisionnaire à la Société de transport de Montréal

**Nicholas Cotton Lizotte**, enseignant en littérature au collège Édouard-Montpetit (Longueuil) et chargé de cours à l'Université de Montréal

**Michel De Césaré**, agent de communication, enquêteur et vérificateur à l'équité en matière d'emploi retraité de la Commission canadienne des droits de la personne  
*En situation de handicap*

**Anne Jarry**, professeure agrégée au programme Intervention en déficience visuelle de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal  
*En situation de handicap*

## Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

Selon la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont 3 représentants désignés par la Ville de Montréal, le représentant des usagers et le président-directeur général. Au moins les deux tiers des membres, dont le président du conseil, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. Les nominations sont faites en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration et selon les catégories désignées dans la loi. Au 31 mars 2018, le conseil compte 14 administrateurs; seule la nomination du représentant des usagers en vertu des nouvelles règles de gouvernance reste à compléter. Le processus est en cours<sup>2</sup>.

### Composition du conseil d'administration au 31 mars 2018

#### Président

**Martin Carrier**

*Président et chef de la direction, Frima*

Nomination :  
7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 5 ans)

Décret 1036-2016

Martin Carrier a été nommé président et chef de la direction du studio de divertissement Frima. Auparavant vice-président et chef de studio de Warner Bros. Games Montréal, il possède plus de 20 ans d'expérience en gestion et en direction dans le domaine du jeu vidéo. Il a précédemment œuvré chez O&O, société-conseil dont il est le fondateur, chez Bluestreak Technology, ainsi qu'au studio Ubisoft Montréal, où il a notamment été vice-président des communications et des affaires corporatives. M. Carrier a également agi comme président de l'Alliance numérique, le réseau d'affaires pour les nouveaux médias et le contenu numérique interactif au Québec, en plus de siéger au conseil d'administration de l'Entertainment Software Association of Canada.

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (EMBA de l'Université McGill – HEC Montréal), il se distingue entre autres par son leadership, son sens de l'innovation et son solide bagage en matière de croissance des affaires et de gestion organisationnelle.

#### Présidente-directrice générale par intérim de BANQ

**Geneviève Pichet**

*Présidente-directrice générale par intérim, BANQ*

Nomination :  
31 mai 2017

Décret 505-2017

Secrétaire générale de BANQ depuis août 2015, responsable de la commercialisation depuis février 2017. Secrétaire générale de la Place des Arts (2004-2015). Secrétaire corporative et conseillère juridique à Montréal International (2002-2004), avocate et adjointe au directeur des Services aux membres du Barreau du Québec (1991-2002). Administratrice de société certifiée, M<sup>me</sup> Pichet est spécialisée en gouvernance. Elle détient deux baccalauréats, un en droit et un en criminologie. Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1990.

2. Entre la rédaction de ce contenu le 31 mars 2018 et la publication de ce rapport annuel d'activités, M. Michel De Césaré a été nommé à titre de représentant des usagers au conseil d'administration.

**Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommé d'office, Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]****Ivan Filion***Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal*

Nomination :  
24 septembre 2015 [1<sup>er</sup> mandat]

Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale (Anjou et Montréal). De 2002 à juillet 2015, il a été chef de division – bibliothèques et chef de division des programmes et services aux arrondissements – bibliothèques ; il est devenu directeur des bibliothèques, au Service de la culture, en juillet 2015. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et il coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services.

**Membres nommées par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]****Isabel Assunção***Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ville de Montréal*

Nomination :  
13 février 2008 [1<sup>er</sup> mandat],  
13 février 2013 [2<sup>e</sup> mandat],  
14 décembre 2016 [3<sup>e</sup> mandat – 4 ans],  
fin de mandat en juin 2017 – départ  
à la retraite

Détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, Isabel Assunção a occupé différents postes de cadre à la Ville de Montréal depuis 1990, notamment à la Bibliothèque centrale de Montréal, où elle a été responsable du catalogage et de l'analyse documentaire puis, à partir de 1993, responsable de la gestion des systèmes documentaires pour tout le réseau des bibliothèques. En 1995, son mandat a été élargi au Service de la culture pour l'ensemble des technologies de l'information.

Décret 1064-2016

**Dominique Gazo***Chef de division, Culture et bibliothèques, arrondissement de Lachine, Ville de Montréal*

Nomination :  
7 février 2018 [1<sup>er</sup> mandat – 4 ans]

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo poursuit à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle agit à titre de chargée de communication à la Direction associée des bibliothèques de la Ville de Montréal avant de travailler comme bibliothécaire responsable dans l'équipe de projet chargée de la construction de la bibliothèque du Boisé de l'arrondissement de Saint-Laurent. Elle œuvre ensuite pendant près de trois ans comme chef de section de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent. Depuis décembre 2014, elle est chef de la division Culture et bibliothèques à l'arrondissement de Lachine.

Décret : 64-2018

**Nicole Ollivier***Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Verdun, Ville de Montréal*

Nomination :  
14 décembre 2016 [1<sup>er</sup> mandat – 4 ans]

Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'un baccalauréat en travail social, Nicole Ollivier œuvre depuis 25 ans au sein de milieux diversifiés – entreprises privées, fondations, ONG, universités, services publics. Elle a également travaillé au Cirque du Soleil pendant plus de 15 ans, d'abord comme dramaturge, puis à titre de gestionnaire de programmes sociaux et culturels. Elle est directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal depuis 2014.

Décret 1064-2016

---

**Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique**


---

**Gaston Bellemare**

*Président fondateur, Festival international de la poésie*

Nomination :

7 novembre 2007 (1<sup>er</sup> mandat),

7 décembre 2016 (2<sup>e</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare en a été le trésorier de 1971 à 1983 et le président de 1983 jusqu'à 2008. Officier de l'Ordre national du Québec (2002), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007). Il est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été président de Copibec (2008-2013) et de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (2004-2013) et membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012). Il est secrétaire du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois et participe à de nombreux jurys du secteur culturel. Docteur *honoris causa* de l'UQTR (2010), il est membre de l'Ordre du Canada depuis 2013. Il est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

---

**Deux membres du milieu archivistique**


---

**André Gareau**

*Chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives, Université du Québec à Montréal*

Nomination :

7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

André Gareau a œuvré au Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1984 à 2016, à titre de technicien en archives (1984-1988), d'archiviste (1988-2004), de directeur adjoint (1995-1996, 2004-2010) et de directeur (2011-2016). Il possède une formation universitaire de premier cycle en archivistique et en gestion et est détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en administration publique. Il agit à titre de chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives de l'UQAM depuis 1988.

---

**Theresa Rowat**

*Directrice des Archives des Jésuites au Canada, Compagnie de Jésus*

Nomination :

7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Archiviste universitaire à l'Université McGill de 2007 à 2013, Theresa Rowat a travaillé aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada) et au ministère de la Culture de l'Ontario. Elle est actuellement présidente du Réseau des services d'archives du Québec et membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Poursuivant depuis plus de 30 ans une carrière en patrimoine et culture, elle est spécialiste des collections d'archives à teneur visuelle et médiatique.

---

**Deux membres du milieu de la bibliothéconomie**


---

**Loubna Ghaouti**

*Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval*

Nomination :

7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Loubna Ghaouti travaille dans le milieu des bibliothèques universitaires depuis plus d'une décennie. Son cheminement professionnel lui a permis de développer une expertise pédagogique des milieux documentaires en appui à la recherche et à l'enseignement, et surtout de saisir les enjeux majeurs de la gouvernance des bibliothèques. Outre son poste de directrice, M<sup>me</sup> Ghaouti est également vice-présidente du consortium Érudit et membre du sous-comité des bibliothèques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle est directrice de la bibliothèque de l'Université Laval depuis 2012.

---

**Joëlle Thivierge***Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie*

Nomination :  
15 juin 2011 (1<sup>er</sup> mandat),  
7 décembre 2016 (2<sup>e</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Elle est membre de plusieurs associations et participe activement à différents comités, tant au niveau local ou régional qu'au niveau national.

**Membre du milieu de l'éducation****Richard Dumont***Directeur général, Direction des bibliothèques, Université de Montréal*

Nomination :  
7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Après avoir dirigé la bibliothèque de l'École Polytechnique de Montréal, Richard Dumont s'est joint à l'Université de Montréal (UdeM) à titre de directeur général de la Direction des bibliothèques en 2008. Titulaire d'un baccalauréat en géologie et d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'UdeM, il est l'auteur de plusieurs articles et a présenté des conférences au Québec, au Canada et en Europe. En 2016, il a été lauréat du Prix du recteur, catégorie « Inspiration », et du Prix de l'ABRC pour services éminents rendus aux bibliothèques de recherche.

**Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires****Jane Everett***Professeure agrégée, Département de langue et littérature françaises, Université McGill*

Nomination :  
7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Jane Everett enseigne la littérature québécoise et la traduction à l'Université McGill depuis 1988. Ses recherches se concentrent sur les manuscrits conservés dans les archives de l'écrivaine Gabrielle Roy, plus précisément sur les dossiers relatifs aux traductions anglaises de ses œuvres. Dans le cadre des travaux du Groupe de recherche sur Gabrielle Roy, elle s'intéresse à l'édition critique électronique de ces textes. Jane Everett a fait ses études de premier cycle à l'Université Bishop's, ses études de maîtrise à l'Université Carleton (Ottawa) et son doctorat à l'Université McGill.

**Michel Hamelin, CPA, CA***Associé leader, Services-conseils, Demers Beaulne*

Nomination :  
7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Michel Hamelin est associé leader des Services-conseils et membre du comité de direction du cabinet Demers Beaulne. Il agit à titre d'associé responsable des groupes Transactions et Juricomptabilité et œuvre à titre de spécialiste en juricomptabilité, évaluation d'entreprises et support transactionnel depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés, de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises et de l'American Institute of Certified Professional Accountants, Forensic and Valuation Services Section.

**M<sup>e</sup> Kadiatou Sow***Associée, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.*

Nomination :  
7 décembre 2016 (1<sup>er</sup> mandat – 4 ans)

Décret 1036-2016

Kadiatou Sow est avocate en droit des affaires au bureau de Montréal du cabinet Fasken Martineau. Elle est membre du Barreau du Québec depuis 2009. Sa pratique porte principalement sur les fusions et acquisitions et les capitaux privés. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 2008, après avoir obtenu un baccalauréat ès arts en information-communication de l'Université de Moncton en 2005.

**Membre usager – Procédure de nomination à compléter****Yvan Lamonde***Professeur émérite, Université McGill*

Nomination :  
28 novembre 2011 (1<sup>er</sup> mandat),  
26 février 2015 (2<sup>e</sup> mandat)

M. Lamonde est le représentant des usagers de la ville de Montréal qui a été élu avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi constitutive de BANQ. Il poursuit son mandat à ce titre jusqu'à son remplacement<sup>1</sup>.

Professeur émérite d'histoire et de littérature québécoises à l'Université McGill, récipiendaire du Prix du Gouverneur général (1994) et de la prestigieuse bourse de recherche Killam, membre de la Société royale du Canada et de l'Académie des lettres du Québec, Yvan Lamonde a balisé dans une cinquantaine d'ouvrages et plus de 200 articles scientifiques l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

**Secrétaire****M<sup>e</sup> Geneviève Pichet***Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation, BANQ***Relevé des présences des membres du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

Membres	Réunions du conseil d'administration [7]
Martin Carrier, président	7
Geneviève Pichet, pdg par intérim	7
Isabel Assunção*	1
Gaston Bellemare	7
Richard Dumont	5
Jane Everett	7
Ivan Fillion	5
André Gareau	5
Dominique Gazo**	1
Loubna Ghaouti	6
Michel Hamelin	5
Yvan Lamonde	5
Nicole Ollivier	7
Theresa Rowat	7
Kadiatou Sow	6
Joëlle Thivierge	6

\* M<sup>me</sup> Assunção est partie à la retraite en juin 2017.

\*\*M<sup>me</sup> Gazo a été nommée en février 2018.

1. Entre la rédaction de ce message le 31 mars 2018 et la publication de ce rapport annuel d'activités, M. Michel De Césari a été nommé à titre de représentant des usagers au conseil d'administration.

**Relevé des présences des membres du comité de gouvernance et d'éthique du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

Membres	Réunions du comité [2]
Kadiatou Sow, présidente	2
Loubna Ghaouti	2
Joëlle Thivierge	2

**Relevé des présences des membres du comité de vérification et des finances du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

Membres	Réunions du comité [5]
Michel Hamelin, président	5
Richard Dumont	4
Theresa Rowat	5
Martin Carrier, président du conseil*	3

\* Membre de tous les comités ; y assiste de façon ponctuelle.

**Relevé des présences des membres du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

Membres	Réunions du comité [3]
Gaston Bellemare, président	3
Jane Everett	3
André Gareau	3
Martin Carrier, président du conseil*	2

\* Membre de tous les comités ; y assiste de façon ponctuelle.

### Relevé des présences des membres du comité *ad hoc* sur les usagers du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018

Membres	Réunions du comité [2]
Joëlle Thivierge, présidente	2
Danielle Chagnon	1
Yvan Lamonde	2
Maryse Trudeau*	1

\* En remplacement de Danielle Chagnon.

### Relevé des présences des membres du comité des usagers du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018\*

Membres	Réunion du comité [1]
Huguette Allard	1
Charlotte Boixel	1
Danielle Chagnon	1
Nicholas Cotton Lizotte	1
Michel De Césaré	1
Anne Jarry	1
Joëlle Thivierge	1

\* Le comité a été formé le 26 février 2018.

## Renseignements concernant la rémunération

### Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale par intérim sont établis par le Conseil des ministres.

### Rémunération et avantages versés aux dirigeants

#### TABLEAU M – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS À CHACUN DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Titre	Nom	Rémunération de base au 31 mars 2018	Primes d'assurance collective payées par l'employeur	Total
Présidente-directrice générale par intérim				
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation	Geneviève Pichet	156 021 \$	1 680 \$	<b>157 701 \$</b>
Directrice générale de la Grande Bibliothèque	Danielle Chagnon	152 972 \$	2 729 \$	<b>155 701 \$</b>
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	152 972 \$	2 454 \$	<b>155 426 \$</b>
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications	Pierre Marineau	135 356 \$	2 081 \$	<b>137 437 \$</b>
Directrice générale des ressources humaines et de l'administration	Lise Morin	135 214 \$	1 561 \$	<b>136 775 \$</b>

### Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BANQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BANQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et le comité sur la sécurité de l'information ont continué en 2017-2018 à remplir leurs rôles au sein de BANQ, conformément à la Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et à la Politique en matière de sécurité de l'information de l'institution. Leurs efforts complémentaires ont permis, entre autres, d'assurer le respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), ce qui inclut la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de BANQ : [banq.qc.ca/a\\_propos\\_banq/acces\\_a\\_linfo/](http://banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/).

Ces comités ont également soutenu l'institution dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en matière de diffusion de renseignements liés aux dépenses en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Les renseignements à jour sont disponibles sur le portail de BANQ : [banq.qc.ca/a\\_propos\\_banq/acces\\_a\\_linfo/dépenses.html](http://banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/dépenses.html).

De plus, 27 nouveaux employés de BANQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public

comme BANQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BANQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

### Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

#### NOMBRE DE DEMANDES REÇUES EN 2017-2018

<b>Nombre total de demandes reçues</b>	58, dont 19 visant des fonds d'archives privées <sup>1</sup>
--	--

<b>Nature des demandes reçues</b>	<b>Nombre de demandes reçues</b>
Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique	10
Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques	16
Renseignements relatifs à l'économie	0
Renseignements personnels	13
Fonds d'archives privées <sup>1</sup>	19

1. Conformément à l'article 2 [4°] de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la Loi sur les archives, RLRQ, c. A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 19 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BANQ.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES<sup>1</sup> EN 2017-2018, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nature des demandes traitées			Total
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
0 à 20 jours	20	11	1	32
21 à 30 jours	7	1	0	8
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0	0
Désistement	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2017-2018. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES<sup>1</sup> EN 2017-2018, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées			Dispositions de la Loi sur l'accès invoquées en cas de refus (nombre de demandes entre parenthèses)
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
Acceptée (entièrement)	13	6	1	–
Partiellement acceptée	2	1	0	(1) Art. 1 (1) Art. 29.1 (1) Art. 53, 54 et 59
Refusée (entièrement)	12	5	0	(11) Art. 1 (1) Art. 29.1 (2) Art. 42 (1) Art. 48 (2) Art. 53, 54 et 59
Autres	1	0	0	(1) Désistement

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2017-2018. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

**Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en 2017-2018**

0

**Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information en 2017-2018**

0

## Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : le standard sur l'accessibilité d'un site Web, le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web. Tous trois ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, qu'elle soit handicapée ou non, et s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2017-2018, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration de modifications.

**TABLEAU N – ÉTAT DE LA SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2017-2018**

	Détails
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	Certains documents téléchargeables Vidéos et bandes audio des conférences, spectacles et activités Capsules vidéo Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du portail au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du site de l'Espace Jeunes au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Intranet Extranet
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Offre d'assistance maintenue pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles et pour consulter tout autre contenu non accessible
Liste des obstacles et des situations particulières	Ressources humaines limitées Échéanciers initiaux serrés Contraintes technologiques
Ressources mises à contribution	Personnel de la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications Rédacteurs et producteurs de contenu Fournisseur externe pour la nouvelle version bêta du catalogue



# BAnQ en chiffres

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits au 31 mars
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes de référence
5. Visites des édifices, activités de formation et d'animation
6. Expositions
7. Acquisitions
8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
9. Traitement documentaire et archivistique
10. État des collections au 31 mars
11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
12. Programme de catalogage avant publication [CIP]
13. Numéro international normalisé du livre [ISBN]
14. Programmes de soutien aux archives – subventions accordées
15. Approbation de calendriers de conservation
16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

Légende :

- : non disponible ou non applicable

**TABLEAU 1 – FRÉQUENTATION**

	2017-2018	2016-2017
<b>Visites sur place</b>	<b>2 386 677</b>	<b>2 365 097</b>
Visites à la Grande Bibliothèque	2 319 559	2 302 369
Visites à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	2 710 <sup>1</sup>	3 652
Visites dans les centres de BAnQ conservant des archives	64 408	59 076

<b>Visites virtuelles</b>	<b>6 926 330</b>	<b>6 701 530</b>
---------------------------	------------------	------------------

1. La baisse de la fréquentation observée en 2017-2018 s'explique par le fait que la Journée blanche, qui avait attiré quelque 600 participants en mars 2017, n'a pas eu lieu en 2017-2018.

**TABLEAU 2 – USAGERS INSCRITS AU 31 MARS**

	2018	2017
Usagers inscrits	435 128	412 644

**TABLEAU 3 – UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

	2017-2018	2016-2017
<b>Documents empruntés – Collection universelle</b>	<b>6 112 646</b>	<b>5 997 699</b>
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 692 295	4 742 459
Documents numériques	1 420 351	1 255 240
<b>Documents consultés</b>	<b>18 116 973</b>	<b>17 716 207</b>
Collection universelle	872 169	902 996
Collections patrimoniales	85 560	91 649
Fonds et collections d'archives	29 413	34 580
Documents numériques	17 129 831	16 686 982
<b>TOTAL</b>	<b>24 229 619</b>	<b>23 713 906</b>

**Prêt entre bibliothèques**

Documents prêtés par BAnQ	15 357	14 368
Documents empruntés par BAnQ	2 282	2 257

**Catalogues en ligne – nombre d'accès**

Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	3 276 094	3 265 486
Catalogue des fonds et collections d'archives	677 785	419 808

**TABLEAU 4 – DEMANDES DE RÉFÉRENCE**

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET <sup>1</sup>		TOTAL	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Grande Bibliothèque	223 135	207 406	35 943	34 040	6 692	7 257	<b>265 770</b>	<b>248 703</b>
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	647	723	187	271	265	343	<b>1 099</b>	<b>1 337</b>
Centres de BAnQ conservant des archives	48 577	48 908	11 955	11 252	12 000	11 790	<b>72 532</b>	<b>71 950</b>
<b>TOTAL</b>	<b>272 359</b>	<b>257 037</b>	<b>48 085</b>	<b>45 563</b>	<b>18 957</b>	<b>19 390</b>	<b>339 401</b>	<b>321 990</b>

1. Comprend les demandes transmises par courrier.

**TABLEAU 5 – VISITES DES ÉDIFICES, ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ANIMATION**

	2017-2018		2016-2017		
	Nombre	Participants	Nombre	Participants	
<b>VISITES DES ÉDIFICES</b>					
Grande Bibliothèque		1 225	15 866	1 206	12 119
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie		17	322	16	559
Centres de BAnQ conservant des archives		102	1 926	79	1 588
<b>ACTIVITÉS DE FORMATION</b>					
Grande Bibliothèque		282	5 858	252	4 731
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie		42	1 720	42	1 128
Centres de BAnQ conservant des archives		77	2 001	67	3 297
<b>ACTIVITÉS D'ANIMATION</b>					
Grande Bibliothèque		439	21 742	397	20 510
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie		16	497	11	1 298
Centres de BAnQ conservant des archives		19	1 108	28	792
Activités hors les murs		115 <sup>1</sup>	2 507 <sup>1</sup>	13	663
<b>TOTAL</b>		<b>2 334</b>	<b>53 547</b>	<b>2 111</b>	<b>46 685</b>

1. En 2017-2018, dans le cadre d'un programme financé par la Fondation de BAnQ, 90 animations littéraires rassemblant 881 jeunes ont été tenues dans les centres jeunesse de Montréal.

**TABLEAU 6 – EXPOSITIONS**

	2017-2018		2016-2017	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
<b>Expositions</b>				
Grande Bibliothèque	6	15 356	9	31 714 <sup>1</sup>
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	1	–	1	–
Centres de BAnQ conservant des archives	6	–	4	–
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	<b>–</b>
Expositions itinérantes <sup>2</sup>	8	–	15	–

1. Ce chiffre inclut le nombre de visiteurs à l'exposition *La bibliothèque, la nuit*, soit 23 526 visiteurs entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 28 août 2016. Lancée le 27 octobre 2015, l'exposition a connu une fréquentation exceptionnelle de 45 073 visiteurs.

2. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux ayant accueilli les expositions plutôt que le nombre d'expositions.

TABLEAU 7 – ACQUISITIONS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BANQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
<b>Documents analogiques</b>								
Livres imprimés	61 497	70 546	29 052	28 796	–	–	90 549	99 342
Publications en série en cours <sup>1</sup>	1 552	1 851	8 908	9 897	–	–	10 460	11 748
Documents cartographiques	145	219	225	2 285	6	2 392	376	4 896
Documents audiovisuels	13 127	15 257	4 142	4 077	1 268	1 628	18 537	20 962
Documents graphiques	–	–	5 917	13 715	45 322	1 503 596 <sup>2</sup>	51 239	1 517 311
Documents d'archives textuels (m. l. <sup>3</sup> )	–	–	–	–	1 793	2 081	1 793	2 081
Microformes	–	–	0	0	4 536	18	4 536	18
Autres documents	0	0	6	13	250	59	256	72
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres <sup>4</sup>		Nombre de titres	
<b>Documents numériques</b>								
Livres numériques	18 309	19 329	4 986	7 701	–	–	23 295	27 030
Bases de données	233	274	–	–	–	–	233	274
Publications en série électroniques en cours	54 810	53 768	5 368	6 129	–	–	60 178	59 897
Documents d'archives textuels (Mo <sup>5</sup> )	–	–	–	–	19 388	67 607 <sup>6</sup>	19 388	67 607
Autres documents numériques	3 757 535	2 819 956	2 571	888	6 062	251 182	3 766 168	3 072 026

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. En 2016-2017, BANQ a acquis d'importants fonds d'archives privées, notamment le fonds La Presse (1 000 000 de documents) et le fonds Guy Prévost (400 000 documents).

3. m. l. : mètres linéaires.

4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

5. Mo : mégaoctets.

6. Les versements d'archives par les organismes publics et les acquisitions d'archives privées peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. En 2016-2017, BANQ a reçu des versements importants en provenance du ministère du Conseil exécutif et de la Commission des lésions professionnelles.

TABLEAU 8 – MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES

	2017-2018	2016-2017
	Nombre de documents	
Dépôt légal	34 572	36 765
Dépôt volontaire (numérique)	12 741	14 522
Achats	5 278	4 842
Dons	8 578	17 359
<b>Total</b>	<b>61 169</b>	<b>73 488</b>

**TABLEAU 9 – TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE**

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		CENTRES DE BA <sup>n</sup> Q CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Notices d'autorité originales	17 460	19 060	6 399	7 539	–	–	23 859	26 599
Notices d'autorité dérivées	23 938	32 792	–	–	–	–	23 938	32 792
Notices bibliographiques originales	5 361	5 528	23 093	23 916	–	–	28 454	29 444
Notices bibliographiques dérivées	156 386	138 775	2 141	4 065	–	–	158 527	142 840
Notices archivistiques	–	–	–	–	87 000	108 807	87 000	108 807
<b>TOTAL</b>	<b>203 145</b>	<b>196 155</b>	<b>31 633</b>	<b>35 520</b>	<b>87 000</b>	<b>108 807</b>	<b>321 778</b>	<b>340 482</b>

**TABLEAU 10 – ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS**

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BA <sup>n</sup> Q CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
<b>Documents analogiques</b>								
Livres imprimés	1 666 450	1 657 350	1 205 209	1 178 625	–	–	2 871 659	2 835 975
Publications en série imprimées	94 730	93 536	1 858 019	1 816 842	–	–	1 952 749	1 910 378
Documents cartographiques	4 992	5 046	75 222	72 377	1 299 053	1 296 003	1 379 267	1 373 426
Documents audiovisuels	485 246	481 270	118 236	114 825	94 637	92 136	698 119	688 231
Documents graphiques	–	–	173 407	166 979	15 970 853	15 924 511	16 144 260	16 091 490
Documents d'archives textuels (m. l. <sup>1</sup> )	–	–	–	–	65 869	64 997	65 869	64 997
Microformes	–	–	461 782	461 782	143 419	139 158	605 201	600 940
Autres documents	654	527	990	984	31 402	31 282	33 046	32 793
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres <sup>2</sup>		Nombre de titres	
<b>Documents numériques</b>								
Livres numériques	281 463	298 614	61 822	56 012	–	–	343 285	354 626
Bases de données	233	274	–	–	–	–	233	274
Publications en série électroniques	53 130	53 696	9 936	9 422	–	–	63 066	63 118
Documents d'archives textuels (Mo <sup>3</sup> )	–	–	–	–	215 367	193 377	215 367	193 377
Autres documents numériques	28 841 823	37 157 796	98 480	88 886	496 583	228 656	29 436 886	37 475 338

1. m. l.: mètres linéaires.

2. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

3. Mo : mégaoctets.

**TABLEAU 11 – COLLECTIONS PATRIMONIALES EN LIGNE AU 31 MARS**

	2018	2017
Nombre de fichiers des collections patrimoniales en ligne	16 962 199	15 313 387

**TABLEAU 12 – PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)**

	2017-2018	2016-2017
Demandes reçues	3 238	2 818
Éditeurs participants	295	366

**TABLEAU 13 – NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)**

	2017-2018	2016-2017
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	838 <sup>1</sup>	920
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 114 <sup>1</sup>	2 954

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

**TABLEAU 14 – PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES – SUBVENTIONS ACCORDÉES**

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES <sup>1</sup>	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
01 - Bas-Saint-Laurent	6 500,00 \$	5 557,00 \$	30 483,00 \$	30 483,00 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 974,00 \$	9 754,29 \$	120 600,00 \$	120 600,00 \$
03 - Québec	16 349,00 \$	13 783,53 \$	60 280,00 \$	60 280,00 \$
04 - Mauricie	2 642,00 \$	6 818,00 \$	31 583,00 \$	31 583,00 \$
05 - Estrie	10 835,00 \$	4 197,00 \$	96 132,00 \$	96 132,00 \$
06 - Montréal	30 590,00 \$	40 265,40 \$	90 767,00 \$	90 767,00 \$
07 - Outaouais	9 584,00 \$	8 805,67 \$	29 679,00 \$	29 679,00 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	7 926,00 \$	7 093,86 \$	59 985,00 \$	59 985,00 \$
09 - Côte-Nord	1 699,26 \$	5 441,04 \$	28 274,00 \$	28 274,00 \$
10 - Nord-du-Québec	3 000,00 \$	2 000,00 \$	29 040,00 \$	29 040,00 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4 500,00 \$	4 372,00 \$	63 799,00 \$	63 799,00 \$
12 - Chaudière-Appalaches	5 000,00 \$	9 202,65 \$	61 453,00 \$	61 453,00 \$
13 - Laval	3 941,00 \$	4 200,00 \$	- \$	- \$
14 - Lanaudière	6 500,00 \$	4 947,00 \$	31 426,00 \$	31 426,00 \$
15 - Laurentides	8 300,00 \$	7 600,00 \$	30 796,00 \$	30 796,00 \$
16 - Montérégie	21 959,74 \$	22 787,56 \$	153 864,00 \$	153 864,00 \$
17 - Centre-du-Québec	9 500,00 \$	2 975,00 \$	54 426,00 \$	54 426,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>159 800,00 \$</b>	<b>159 800,00 \$</b>	<b>972 587,00 \$</b>	<b>972 587,00 \$</b>

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

**TABLEAU 15 – APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION**

	2017-2018	2016-2017
Nouveaux / refondus	110	76
Modifiés	186	170

**TABLEAU 16 – INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FONCTION-CONSEIL AUPRÈS DES MILIEUX PROFESSIONNELS**

	2017-2018	2016-2017
Grande Bibliothèque	489	454
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	64	86
Centres de BAnQ conservant des archives	4 740	3 248



# États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2018

- 65** Rapport de la direction
- 66** Rapport de l'auditeur indépendant
- 68** État des résultats
- 69** État du déficit cumulé
- 70** État de la situation financière
- 71** État de la variation de la dette nette
- 72** État des flux de trésorerie
- 73** Notes complémentaires



# Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

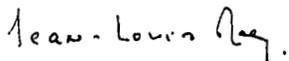
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

La directrice générale des ressources humaines et de l'administration,



Lise Morin

Montréal, le 28 juin 2018



# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont actuellement présentées en partie à titre de droits contractuels à la note 17 des états financiers. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert [Normes comptables canadiennes pour le secteur public] qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01] énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2018	2017
<i>État de la situation financière</i>		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	191 686 599	192 864 315
Contributions reportées	126 604 130	131 481 140
<b>Dettes nette et déficit cumulé</b>	<b>[ 65 082 469 ]</b>	<b>[ 61 383 175 ]</b>
<i>État des résultats</i>		
Contributions du gouvernement du Québec	3 699 294	[ 538 622 ]
<b>Déficit de l'exercice 2018 / Excédent de l'exercice 2017</b>	<b>[ 3 699 294 ]</b>	<b>[ 538 622 ]</b>
<i>Note 17</i>		
Droits contractuels	[ 165 105 242 ]	

### Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur, CA

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA  
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 28 juin 2018

# État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
<b>REVENUS</b>			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	45 616 325 \$	47 416 325 \$	46 373 100 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	481 475	481 475	490 300
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 15)	3 638 500	3 583 503	3 712 723
Autres contributions (note 15)	287 650	187 167	16 325
Revenus reportés		22 349	25 697
Remboursement des dettes	17 942 908	18 570 519	18 136 270
Intérêts	4 546 133	4 428 696	4 935 448
Contributions financières de la Ville de Montréal (note 5)			
Fonctionnement	11 519 931	11 523 000	12 174 860
Bibliothèque Saint-Sulpice	664 200	726 794	558 228
Plan culturel numérique	300 000	68 974	-
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	38 000	35 596	18 974
Autres contributions (note 15)	556 595	344 471	172 822
Autres revenus	3 489 211	3 337 150	3 389 789
Intérêts	393 300	467 834	248 329
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		-	133 560
Gain à la cession de placements en BTAA (note 9)		3 837	1 740 952
	90 478 528	92 201 990	93 131 677
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	43 345 314	42 704 420	42 290 373
Loyer	6 375 743	6 363 043	6 380 260
Services professionnels, administratifs et autres	8 306 077	7 479 390	7 397 632
Fournitures et approvisionnement	5 091 627	5 081 061	5 426 828
Taxes et permis	4 901 727	4 963 803	4 775 344
Entretien et réparations	3 228 189	3 124 101	2 833 248
Publicité et communication	942 749	857 045	924 409
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		-	1 214 557
Frais de déplacement et de représentation	210 220	172 336	184 329
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 116 300	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	490 300
Amortissement des immobilisations corporelles	15 067 349	14 620 587	13 593 809
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		61 415	978
Frais financiers (note 6)	5 279 747	5 175 693	5 057 441
Fonds patrimonial (note 7)	343 000	337 647	378 610
	94 689 517	92 554 403	92 080 505
<b>[DÉFICIT] EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 4)</b>	<b>[4 210 989] \$</b>	<b>[352 413] \$</b>	<b>1 051 172 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[38 267 127] \$	[38 267 127] \$	[39 318 299] \$
[Déficit] excédent de l'exercice	[4 210 989]	[352 413]	1 051 172
<b>Déficit cumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>[42 478 116] \$</b>	<b>[38 619 540] \$</b>	<b>[38 267 127] \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de la situation financière

AU 31 MARS 2018

	2018	2017
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie (note 8)	30 631 450 \$	20 934 641 \$
Placements (note 9)	-	-
Débiteurs (note 10)	7 953 388	4 525 231
	<b>38 584 838</b>	<b>25 459 872</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	9 024 409	8 490 269
Intérêts courus à payer	535 155	572 613
Provision pour congés de maladie (note 12)	3 940 478	3 721 652
Provision pour vacances (note 12)	3 870 899	4 094 792
Emprunts (note 13)	23 169 217	22 767 032
Dettes (note 14)	169 275 586	170 490 206
Revenus reportés	89 565	111 914
Contributions reportées (note 15)	17 673 369	4 520 731
	<b>227 578 678</b>	<b>214 769 209</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>[188 993 840]</b>	<b>[189 309 337]</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 16)	147 313 894	147 605 664
Charges payées d'avance	3 060 406	3 436 546
	<b>150 374 300</b>	<b>151 042 210</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<b>[38 619 540] \$</b>	<b>[38 267 127] \$</b>

**DROITS CONTRACTUELS** (note 17)

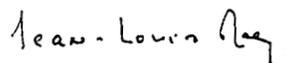
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le vice-président du conseil d'administration,

Le président-directeur général,



Gaston Bellemare



Jean-Louis Roy

# État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>[4 210 989] \$</b>	<b>[352 413] \$</b>	<b>1 051 172 \$</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	[15 416 051]	[14 390 232]	[21 316 787]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	191 380
Amortissement des immobilisations corporelles	15 067 349	14 620 587	13 593 809
Perte nette (gain net) à la cession d'immobilisations corporelles	-	61 415	[132 582]
	[348 702]	291 770	[7 664 180]
Acquisition des charges payées d'avance	[3 519 023]	[3 060 406]	[3 436 546]
Utilisation des charges payées d'avance	3 434 634	3 436 546	3 354 135
	[84 389]	376 140	[82 411]
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE</b>	<b>[4 644 080]</b>	<b>315 497</b>	<b>[6 695 419]</b>
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[189 309 337]	[189 309 337]	[182 613 918]
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>[193 953 417] \$</b>	<b>[188 993 840]</b>	<b>[189 309 337] \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Déficit) excédent de l'exercice	[352 413] \$	1 051 172 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 620 587	13 593 809
Perte nette (gain net) à la cession d'immobilisations corporelles	61 415	[132 582]
Virement des revenus reportés	[22 349]	[25 697]
Virement des contributions reportées	[4 918 909]	[4 460 098]
Gain à la cession de placements en BTAA	[3 837]	[1 740 952]
	<b>9 384 494</b>	<b>8 285 652</b>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	[3 428 157]	[963 041]
Charges payées d'avance	376 140	[82 411]
Créditeurs et charges à payer	226 689	1 323 261
Intérêts courus à payer	[37 458]	[561 367]
Provision pour congés de maladie	218 826	531 701
Provision pour vacances	[223 893]	395 252
Revenus reportés	-	26 081
Contributions reportées	18 071 547	4 825 910
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 588 188</b>	<b>1 378 038</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	<b>3 837</b>	<b>11 733 724</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[14 082 781]	[21 443 263]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	191 380
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>[14 082 781]</b>	<b>[21 251 883]</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Nouveaux emprunts	17 935 956	29 921 133
Emprunts remboursés	[17 533 771]	[30 717 727]
Nouvelles dettes	17 533 771	30 717 727
Dettes remboursées	[18 748 391]	[18 248 381]
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>[812 435]</b>	<b>11 672 752</b>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	9 696 809	15 935 631
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 934 641	4 999 010
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>30 631 450 \$</b>	<b>20 934 641 \$</b>

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

AU 31 MARS 2018

## 1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5<sup>e</sup> suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

## 2. Principales méthodes comptables

### Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

### Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

## REVENUS

### Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

### Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

## 2. Principales méthodes comptables [suite]

### Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

#### Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste « moins-value sur placements » et ne peut faire l'objet d'une reprise. Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts. Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

### PASSIF

#### Avantages sociaux

##### *Provision pour vacances*

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BANQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

##### *Provision pour congés de maladie*

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

##### *Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BANQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BANQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

## 2. Principales méthodes comptables [suite]

### ACTIFS NON FINANCIERS [suite]

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

### Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 7, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. Modifications comptables

### Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, BAnQ a adopté prospectivement les quatre nouvelles normes suivantes :

#### **SP 3210, Actifs**

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales quant aux informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

#### **SP 3320, Actifs éventuels**

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

#### **SP 3380, Droits contractuels**

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Ces informations doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

#### **SP 3420, Opérations interentités**

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de BAnQ. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

#### 4. Excédent de l'exercice

Les résultats de BANQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BANQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2018			2017		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	69 200 462 \$	23 001 528 \$	92 201 990 \$	70 057 646 \$	23 074 031 \$	93 131 677 \$
Charges	69 065 021	23 489 382	92 554 403	69 545 094	22 535 411	92 080 505
(Déficit) excédent de l'exercice	<b>135 441 \$</b>	<b>[487 854] \$</b>	<b>[352 413] \$</b>	<b>512 552 \$</b>	<b>538 620 \$</b>	<b>1 051 172 \$</b>

BANQ a réalisé en 2018 un excédent de 135 441 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 187 071 \$. En 2017, BANQ avait réalisé un excédent de 512 552 \$ dans le fonds des opérations. L'excédent autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 512 502 \$.

#### 5. Contributions financières de la Ville de Montréal

BANQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Malgré la date de signature du 19 août 2016, la présente entente est entrée en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et se termine le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BANQ.

BANQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population.

Une contribution totale de 17 000 000 \$ sera accordée à BANQ pour la réalisation de ce projet. Ce revenu est enregistré au fur et à mesure de la constatation des charges afférentes. En 2018, le revenu comptabilisé représente un montant de 726 794 \$ (558 228 \$ en 2017).

#### 6. Frais financiers

	2018	2017
Intérêts sur la dette	4 772 482 \$	4 794 151 \$
Intérêts sur emprunts	386 176	237 732
Intérêts et frais bancaires	17 035	25 558
	<b>5 175 693 \$</b>	<b>5 057 441 \$</b>

#### 7. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BANQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

## 7. Fonds patrimonial (suite)

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 337 647 \$ (378 610 \$ en 2017). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 908 507 \$ (1 072 084 \$ en 2017).

## 8. Trésorerie

Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ est de 1,15 % (0,40 % en 2017). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,05 % et 1,95 % (entre 1,05 % et 1,15 % en 2017).

## 9. Placements

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2018, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs-cadres II) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Au cours de l'exercice, des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs-cadres II) ont été cédés à leur valeur nominale. Comme les billets de catégorie C qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 3 837 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent.

Au 31 mars 2018, BAnQ détient le titre suivant :

	2018			2017		
	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable
<b>BTAA de tiers VAC II, échéant le 15 juillet 2056</b>						
Catégorie C	57 628 \$	[57 628] \$	– \$	61 470 \$	[61 470] \$	– \$
	<b>57 628 \$</b>	<b>[57 628] \$</b>	<b>– \$</b>	<b>61 470 \$</b>	<b>[61 470] \$</b>	<b>– \$</b>

## 10. Débiteurs

	2018	2017
Contributions du gouvernement du Québec	3 100 000 \$	– \$
Ville de Montréal	2 680 718	2 711 875
Taxes à la consommation à recevoir	781 852	902 525
Autres	1 390 818	910 831
	<b>7 953 388 \$</b>	<b>4 525 231 \$</b>

## 11. Crédeurs et charges à payer

	2018	2017
Fournisseurs	3 911 715 \$	2 700 855 \$
Traitements	3 287 252	2 736 312
Charges sociales	1 825 442	2 138 545
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	–	914 557
	<b>9 024 409 \$</b>	<b>8 490 269 \$</b>

## 12. Avantages sociaux futurs

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs, administrés par Retraite Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible. Le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016 et 2017.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (4,94 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, BAnQ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 029 883 \$ (3 124 225 \$ en 2017). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	3 721 652 \$	3 189 951 \$
Charges de l'exercice	1 603 749	1 814 549
Prestations versées au cours de l'exercice	[1 384 923]	[1 282 848]
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 940 478 \$</b>	<b>3 721 652 \$</b>

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1<sup>er</sup> avril 2017). De nouvelles ententes ont été conclues avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), qui représente une partie des employés de BAnQ, dont les fonctionnaires et les ouvriers. Ces ententes modifient les conditions d'accumulation de l'utilisation de ces journées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Une autre convention collective, celle du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, échue depuis le 31 mars 2015, est en cours de négociation. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Selon les dispositions du programme toujours en vigueur pour les employés de BAnQ dont la convention collective est en cours de négociation, ceux-ci peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de salaire. Les employés peuvent également utiliser ces journées pour compenser une absence pleinement rémunérée lors d'un départ en préretraite.

Les mêmes dispositions prévalaient jusqu'au 31 mars 2017 pour les employés qui font partie du SFPQ. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ.

## 12. Avantages sociaux futurs [suite]

### Provision pour congés de maladie [suite]

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2018 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
RREGOP	2,70	2,00	De 0,01 à 3,01	De 0,94 à 3,37	De 0 à 14 ans	De 1 à 20 ans
RRPE et RRAS	2,00	2,00	2,92	De 1,17 à 3,18	11 ans	De 2 à 16 ans

### Provision pour vacances

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	4 094 792 \$	3 699 540 \$
Charges de l'exercice	2 924 561	3 225 354
Prestations versées au cours de l'exercice	[3 148 454]	[2 830 102]
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 870 899 \$</b>	<b>4 094 792 \$</b>

## 13. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 59 104 414 \$ (56 438 049 \$ en 2017), aux fins suivantes :

	2018	2017
Maintien des actifs	46 728 054 \$	49 749 166 \$
Stratégie culturelle numérique	7 272 000	5 555 000
Résorption du déficit d'entretien	818 100	1 020 100
Refinancement (construction Grande Bibliothèque et maintien des actifs)	–	113 783
Acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice	4 286 260	–
	<b>59 104 414 \$</b>	<b>56 438 049 \$</b>

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,93125 % (1,214 % au 31 mars 2017) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2018	2017
<b>Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
Maintien des actifs	23 169 217 \$	22 767 032 \$

## 14. Dettes

	2018	2017
<b>Billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	9 465 \$	18 931 \$
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, remboursable par versements annuels de 2 642 270 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2018	2 629 851	5 259 703
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	129 301	172 400
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2021	120 000	160 000
• Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2021	111 864	139 833
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	15 120 000	17 640 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	9 680 363	11 293 756
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2024	12 981 818	14 836 364
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2025	10 640 001	12 160 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2025	71 477 822	74 030 601
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2026	13 216 277	14 684 752
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2027	11 752 773	13 058 636
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2031	4 411 065	4 726 141
• Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2022	168 000	-
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2027	15 490 005	-
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, échu en mai 2017	-	845 455
<b>Billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures</b>		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	329 878	386 756
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	513 329	549 292
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	493 774	527 586
<b>Total</b>	<b>169 275 586 \$</b>	<b>170 490 206 \$</b>

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BANQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 411 065 \$ (4 726 141 \$ en 2017). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

#### 14. Dettes (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2019	17 924 639 \$
2020	15 276 976
2021	15 281 261
2022	15 201 917
2023	15 136 060
2024 et suivants	92 068 009
	<b>170 888 862 \$</b>

#### 15. Contributions reportées

	2018	2017
<b>Solde au début de l'exercice</b>		
Gouvernement du Québec	2 698 625 \$	3 937 418 \$
Ville de Montréal	1 449 772	8 000
Autres	372 334	209 501
	4 520 731	4 154 919
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	4 295 300	2 490 255
Ville de Montréal	13 275 000	2 000 000
Autres	501 247	335 655
	18 071 547	4 825 910
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(3 770 670)	(3 729 048)
Ville de Montréal	(803 768)	(558 228)
Autres	(344 471)	(172 822)
	(4 918 909)	(4 460 098)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		
Gouvernement du Québec	3 223 255	2 698 625
Ville de Montréal	13 921 004	1 449 772
Autres	529 110	372 334
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>17 673 369 \$</b>	<b>4 520 731 \$</b>

## 16. Immobilisations corporelles

									2018	2017
	Terrains	Bâtiments <sup>1</sup>	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication <sup>2</sup>	Progiciels développés et logiciels <sup>3</sup>	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 743 390	100 837 617	7 749 078	20 579 640	19 722 881	31 191 529	105 375 340	2 396 507	301 595 982	283 095 714
Acquisitions	3 093	1 916 978	-	566 980	1 731 541	2 961 238	7 210 402	-	14 390 232	21 316 787
Cessions et radiations	-	-	-	-	(138 461)	-	(2 167 694)	-	(2 306 155)	(2 816 519)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>13 746 483</b>	<b>102 754 595</b>	<b>7 749 078</b>	<b>21 146 620</b>	<b>21 315 961</b>	<b>34 152 767</b>	<b>110 418 048</b>	<b>2 396 507</b>	<b>313 680 059</b>	<b>301 595 982</b>
<b>Amortissement cumulé</b>										
Solde au début de l'exercice	-	30 521 643	2 256 055	15 233 937	14 909 520	21 220 196	68 839 269	1 009 698	153 990 318	143 154 230
Amortissement de l'exercice	-	2 744 625	192 809	1 179 232	1 472 100	1 551 914	7 347 458	132 449	14 620 587	13 593 809
Cessions et radiations	-	-	-	-	(94 122)	-	(2 150 618)	-	(2 244 740)	(2 757 721)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>33 266 268</b>	<b>2 448 864</b>	<b>16 413 169</b>	<b>16 287 498</b>	<b>22 772 110</b>	<b>74 036 109</b>	<b>1 142 147</b>	<b>166 366 165</b>	<b>153 990 318</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2018</b>	<b>13 746 483</b>	<b>69 488 327</b>	<b>5 300 214</b>	<b>4 733 451</b>	<b>5 028 463</b>	<b>11 380 657</b>	<b>36 381 939</b>	<b>1 254 360</b>	<b>147 313 894</b>	<b>-</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2017</b>	<b>13 743 390</b>	<b>70 315 974</b>	<b>5 493 023</b>	<b>5 345 703</b>	<b>4 813 361</b>	<b>9 971 333</b>	<b>36 536 071</b>	<b>1 386 809</b>	<b>-</b>	<b>147 605 664</b>

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiment au coût de 1 499 282 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2018 (81 500 \$ au 31 mars 2017) et n'ont pas été amortis.

2. Le développement du système de téléphonie et le remplacement de la solution de sauvegarde des données, au coût de 228 073 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2018 (21 782 \$ au 31 mars 2017) et n'ont pas été amortis.

3. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 3 114 167 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2018 (2 076 420 \$ au 31 mars 2017) et n'a pas été amorti.

## 17. Droits contractuels

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et plus	Total
Droits contractuels avec des parties apparentées	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	17 476 371	14 824 568	14 824 568	14 740 787	14 670 334	88 568 614	165 105 242
	<b>17 476 371</b>	<b>14 824 568</b>	<b>14 824 568</b>	<b>14 470 787</b>	<b>14 670 334</b>	<b>88 568 614</b>	<b>165 105 242</b>

## 18. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2018	2017
Intérêts payés	5 076 565 \$	5 489 059 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les créditeurs et les charges à payer	1 623 517 \$	1 316 066 \$

## 19. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du Bureau de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

## 20. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et des placements.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value afin de tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des moins-values afférentes aux placements est donné à la note 9.

Au 31 mars 2018, une provision pour créances douteuses de 7 666 \$ (6 352 \$ en 2017) a été comptabilisée pour les débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2018 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2018	2017
Trésorerie	30 631 450 \$	20 934 641 \$
Débiteurs	7 171 536	3 622 706
	<b>37 802 986 \$</b>	<b>24 557 347 \$</b>

## 20. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2018	2017
Courants	6 711 588 \$	2 890 043 \$
0 à 30 jours	483 379	781 365
31 à 60 jours	19 186	705
61 à 90 jours	26 800	-
91 jours et plus	-	12 344
	<b>7 240 953 \$</b>	<b>3 684 457 \$</b>

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	[ 61 751 ] \$	[ 77 068 ] \$
Charge de l'exercice	[ 7 666 ]	[ 6 352 ]
Montants radiés et recouvrés	-	21 669
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>[ 69 417 ] \$</b>	<b>[ 61 751 ] \$</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2018	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 198 967 \$	- \$	- \$	- \$	7 198 967 \$
Intérêts courus à payer	535 155	-	-	-	535 155
Provision pour vacances	3 870 899	-	-	-	3 870 899
Emprunts bancaires	23 169 217	-	-	-	23 169 217
Dettes	21 893 469	56 543 032	35 374 360	80 349 715	194 160 576
	<b>56 667 707 \$</b>	<b>56 543 032 \$</b>	<b>35 374 360 \$</b>	<b>80 349 715 \$</b>	<b>228 934 814 \$</b>

Au 31 mars 2017	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 325 679 \$	- \$	- \$	- \$	6 325 679 \$
Intérêts courus à payer	572 613	-	-	-	572 613
Provision pour vacances	4 094 792	-	-	-	4 094 792
Emprunts bancaires	22 767 032	-	-	-	22 767 032
Dettes	21 119 661	54 155 563	31 941 648	90 405 512	197 622 384
	<b>54 879 777 \$</b>	<b>54 155 563 \$</b>	<b>31 941 648 \$</b>	<b>90 405 512 \$</b>	<b>231 382 500 \$</b>

## 20. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

## 21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2018.



# Annexe 1

## Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

### Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Fort de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

### Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
  - des collections patrimoniales ;
  - une collection universelle ;
  - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

### Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;
- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

## Ses services

BAnQ offre des services gratuits<sup>1</sup> :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

## Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

### L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

### L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

### Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

### Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

### Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

### Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.  
Révisée le 12 décembre 2013.

---

1. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

## Annexe 2

# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

- 90 Préambule
- 90 1. Définitions
- 91 2. Dispositions générales
- 91 3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
- 92 4. Activités politiques
- 92 5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts
  - 92 A) Prévention des conflits d'intérêts
  - 93 B) Dénonciation et abstention
  - 94 C) Dispenses
  - 94 D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
- 94 6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
- 94 7. Application du code
- 95 8. Processus disciplinaire
- 96 9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
- 96 10. Entrée en vigueur
- 97 **Annexe I**  
Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts
- 97 **Annexe II**  
Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 98 **Annexe III**  
Formulaire de déclaration d'intérêts

## Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BANQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4) ;

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BANQ ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BANQ ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que BANQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code ;

Les membres du conseil d'administration de BANQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes ; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

## 1. Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BANQ ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BANQ ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté ;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs ;
- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BANQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la

mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec ;

- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas BANQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BANQ ni d'incompatibilité avec les objets de BANQ ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BANQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BANQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BANQ participe ;
- j) « Loi sur BANQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4) ;
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption ;

Aux fins du présent code, sont également liés à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants ;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BANQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

## 2. Dispositions générales

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

## 3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

*Modifié : RÉ S CA-2017-19*

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10. L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11. L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12. L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également

déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.

- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

- 3.16. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17. Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

## 4. Activités politiques

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.

- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à

temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

*Modifié : RÉ S CA-2017-19*

## 5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

### 5. A) Prévention des conflits d'intérêts

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.

Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

## 5. B) Dénonciation et abstention

5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec BAnQ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

*Modifié : RÉ S CA-2017-19*

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

*Modifié : RÉ S CA-2017-19*

- 5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.
- 5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BANQ. Il ne peut, en outre, accepter de BANQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

## 5. C) Dispenses

- 5.15. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
  - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
  - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
  - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BANQ ;
  - e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
  - f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.
- 5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BANQ par lesquelles il serait visé.

## 5. D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant

- 5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BANQ (RLRQ, c. B-1.2), de participer à toute délibération du Conseil de BANQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BANQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉS CA-2017-19

## 6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants

- 6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

## 7. Application du code

- 7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

- 7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BANQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.
- 7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.
- 7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BANQ et du Secrétaire du Conseil.

- 7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BANQ et du Règlement sont respectées.
- Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

*Modifié : RÉ S CA-2017-19*

- 7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :
- réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
  - engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
  - assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
  - donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
  - traiter toute demande d'information relative au présent code ;
  - faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.
- 7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.
- 7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.
- Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.
- 7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
  - la description de la violation ;
  - la date ou la période de survenance de la violation ;
  - une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BANQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.
- 7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15. Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
  - l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
  - les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
  - l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

## 8. Processus disciplinaire

- 8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
  - s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.

- 8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

## 9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants

- 9.1. Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.

- 9.2. Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

## 10. Entrée en vigueur

- 10.1. Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016

Modifié le 28 juin 2017

## ANNEXE I

### Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BANQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BANQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
  - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance;
  - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement;
  - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
  - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
  - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

## ANNEXE II

### Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ [Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BANQ »], déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le \_\_\_\_\_, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BANQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Administrateur / Dirigeant

## ANNEXE III

### Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

#### AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [ci-après, le « code d'éthique »] et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, \_\_\_\_\_ [Administrateur ou Dirigeant de BAnQ], déclare les intérêts suivants :
  - a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : \_\_\_\_\_
  - b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : \_\_\_\_\_
  - c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : \_\_\_\_\_
  - d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : \_\_\_\_\_
  - e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : \_\_\_\_\_ou  
f. Les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. [Parapher ici : \_\_\_\_\_]
2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation et la diversité de ses missions, pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mandat d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières. En janvier 2016, BAnQ recevait du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Montréal le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice, située à Montréal.

**[banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)**

Vous trouverez à [banq.qc.ca](http://banq.qc.ca) une version électronique de ce rapport annuel d'activités.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications, de la programmation et de l'éducation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies : pages 7 et 8 : Michel Legendre.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISSN 2560-9904 (imprimé)

ISSN 2560-9912 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.



# BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100

Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

## MONTRÉAL

### Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 5C4  
514 873-1100

### BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie

2275, rue Holt  
Montréal (Québec) H2G 3H1  
514 873-1100

### BAnQ Vieux-Montréal

535, avenue Viger Est  
Montréal (Québec) H2L 2P3  
514 873-1100

## QUÉBEC

### BAnQ Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault  
Campus de l'Université Laval  
1055, avenue du Séminaire  
Québec (Québec) G1V 4N1  
418 643-8904

## EN RÉGION

### BAnQ Gaspé

80, boulevard de Gaspé  
Gaspé (Québec) G4X 1A9  
1 800 363-9028, poste 6573

### BAnQ Gatineau

855, boulevard de la Gappe  
Gatineau (Québec) J8T 8H9  
819 568-8798

### BAnQ Rimouski

337, rue Moreault  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
418 727-3500

### BAnQ Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3  
819 763-3484

### BAnQ Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,  
bureau C-103  
Saguenay (Québec) G7H 7K9  
418 698-3516

### BAnQ Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190  
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1  
418 964-8434

### BAnQ Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401  
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1  
819 820-3010

### BAnQ Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208  
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7  
819 371-6015

[banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)

Bibliothèque  
et Archives  
nationales

Québec 